

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

#### **Conseil communautaire**

Séance du 27 JANVIER 2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# N° 8 Titre / VALIDATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Monsieur GRAU Antoine expose que :

L'État a proposé aux collectivités la mise en œuvre d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pour soutenir la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires. Le CRTE de l'agglomération de La Rochelle, qui sera signé pour la durée du mandat, propose une stratégie de territoire portée par les actions de la Communauté d'agglomération et ses communes membres ; il définit les modalités de partenariat avec l'État, ses opérateurs – tels que l'ADEME, la Banque des Territoires – et le Département.

Signé sur la durée des mandats municipal et communautaire, le CRTE a vocation à traiter les enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. L'ensemble des acteurs de la société civile, notamment les conseils de développement, les associations et les partenaires économiques peuvent être mobilisés.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat doivent être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

L'État veut faire du CRTE l'outil privilégié de contractualisation et de dialogue avec les territoires en regroupant l'ensemble des contractualisations existantes et en mettant en cohérence les différents dispositifs, tels que la DETR, la DSIL ou encore des appels à projets nationaux.

L'État et la Communauté d'agglomération ont signé le 16 juillet 2021 un protocole d'engagement définissant les modalités d'élaboration du contrat et rappelant les grandes priorités du Projet d'agglomération. Les cosignataires s'engagent à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Un diagnostic a été réalisé, portant sur un portait de territoire, un état des lieux écologique et une analyse des forces et faiblesses du territoire ; il a amené à l'identification d'enjeux répartis en 4 grandes orientations :

- S'appuyer sur l'attractivité du territoire comme moteur de la cohésion économique et sociale au service des communes
- Devenir le premier territoire littoral neutre en carbone en renforçant une mobilité intermodale propre et une performance énergétique exemplaire
- Renforcer la résilience du territoire par la régénération de sa biodiversité sur terre et en mer
- Faire de l'agglomération un espace de solidarité en garantissant la qualité de son cadre de vie

Envoyé en préfecture le 08/02/2022 Reçu en préfecture le 08/02/2022

L'ensemble des partenaires que sont les 28 communes et la Com raffiche el 03/02/2022 lo mé . . . de La Rochelle, l'État à travers la Préfecture de Charente-Maritime, 15/2017-241700434-20220127-6C270122\_08-DE

Territoires, et le Département de Charente-Maritime s'engagent à assurer une mise en œuvre effective de ces orientations à travers un plan d'actions. Celui-ci sera évolutif sur la durée du contrat afin de s'adapter aux projets du territoire. Une instance regroupant les représentants des acteurs engagés se réunira une à deux fois par an pour suivre la mise en œuvre du plan d'action et le faire évoluer en fonction des enjeux et priorités du territoire.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- De valider le Contrat de relance et de transition énergétique ainsi que ses annexes,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son.a représentant.e à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

# CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice: 81

Nombre de membres présents : 66

Nombre de membres ayant donné procuration : 12

Nombre de votants : 78

Abstentions: 2 (Mme MARIEL et M. SOUBESTE)

Suffrages exprimés: 76

Votes pour: 76 Vote contre: 0

POUR EXTRAIT CONFORME POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRESIDENT

Antoine GRAU

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

SLOW

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

> Date de convocation : 21/01/2022 Date de publication : 03/02/2022

Séance du 27 JANVIER 2022 \_ Visio-conférence

# N°8

# Titre / VALIDATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE ; Président.

<u>Membres présents</u>: M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIERE et M. Vincent DEMESTER; Vice-présidents;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Didier ROBLIN et M. Pascal SABOURIN; Conseillers délégués;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BEROT, Mme Josée BROSSARD, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, Mme Amaël DENIS, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, M. Dominique GUÉGO, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MEODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, M. Jean-Marc SOUBESTE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD; Conseillers communautaires.

#### Membres absents excusés :

M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Jean-Pierre NIVET; Vice-président;

Mme Chantal SUBRA procuration à M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Jean-Pierre NIVET; Conseillers délégués;

Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Vincent COPPOLANI, Mme Catherine BORDE-WOHMANN procuration à Mme VRIGNAUD, M. Gérard-François BOURNET procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD, M. David CARON procuration à Mme FERRAND, Mme Nadège DESIR procuration à M. PLEZ, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GUISEMBERT procuration à Mme FERRAND, Mme Frédérique LETELLIER procuration à M. Alain DRAPEAU, Mme Jocelyne ROCHETEAU procuration à M. Tony LOISEL, M. El Abbes SEBBAR, Mme Eugénie TÊTENOIRE procuration à Mme Marie NEDELLEC; Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Mme Gwendoline NEVERS

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE** 

pour le territoire de l'agglomération de La Rochelle

#### **ENTRE**

L'État, représenté par Monsieur Nicolas Basselier, Préfet de la Charente-Maritime,

L'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de La Rochelle représenté par son Président, Monsieur Jean-François Fountaine, autorisé par délibération en date du 27 janvier 2022,

La commune d'Angoulins-sur-mer représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre Nivet, autorisé par délibération en date du 31 janvier 2022,

La commune d'Aytré représentée par son Maire, Monsieur Tony Loisel, autorisé par délibération en date du,

La commune de Bourgneuf représentée par son Maire, Monsieur Paul-Roland Vincent, autorisé par délibération en date du,

La commune de Châtelaillon-Plage représentée par son Maire, Monsieur Stéphane Villain, autorisé par délibération en date du,

La commune de Clavette représentée par son Maire, Madame Sylvie Guerry-Gazeau, autorisée par délibération en date du,

La commune de Croix-Chapeau représentée par son Maire, Monsieur Patrick Bouffet, autorisé par délibération en date du,

La commune de Dompierre-sur-Mer représentée par son Maire, Monsieur Guillaume Krabal, autorisé par délibération en date du,

La commune d'Esnandes représentée par son Maire, Monsieur Didier Geslin, autorisé par délibération en date du,

La commune de Lagord représentée par son Maire, Monsieur Antoine Grau, autorisé par délibération en date

La commune de La Jarne représentée par son Maire, Monsieur Vincent Coppolani, autorisé par délibération en date du,

La commune de La Jarrie représentée par son Maire, Monsieur David Baudon, autorisé par délibération en date

La commune de La Rochelle représentée par la 1ère adjointe au maire, Madame Catherine Léonidas, autorisée par délibération en date du,

La commune de L'Houmeau représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc Algay, autorisé par délibération en date du,

La commune de Marsilly représentée par son Maire, Monsieur Hervé Pineau, autorisé par délibération en date du,

La commune de Montroy représentée par son Maire, Madame Viviane Cottreau-Gonzalez, autorisée par délibération en date du,

La commune de Nieul-sur-Mer représentée par son Maire, Monsieur Marc Maigné, autorisé par délibération en date du,

La commune de Périgny représentée par son Maire, Madame Marie Ligonnière, autorisée par délibération en date du 25 janvier 2022,

La commune de Puilboreau représentée par son Maire, Monsieur Alain Drapeau, autorisé par délibération en date du 13 janvier 2022,

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022 ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

La commune de Saint-Christophe représentée par son Maire, Monsieur délibération en date du 20 janvier 2022,

La commune de Sainte-Soulle représentée par son Maire, Monsieur Bertrand Ayral, autorisé par délibération en date du 26 janvier 2022,

La commune de Saint-Médard d'Aunis représentée par son Maire, Monsieur Roger Gervais, autorisé par délibération en date du,

La commune de Saint-Rogatien représentée par son Maire, Monsieur Didier Larelle, autorisé par délibération en date du,

La commune de Saint-Vivien représentée par son Maire, Monsieur Vincent Demester, autorisé par délibération en date du,

La commune de Saint-Xandre représentée par son Maire, Madame Evelyne Ferrand, autorisée par délibération en date du,

La commune de Salles-sur-Mer représentée par son Maire, Madame Chantal Subra, autorisée par délibération en date du 27 janvier 2022,

La commune de Thairé représentée par son Maire, Madame Marie-Gabrielle Nassivet, autorisée par délibération en date du,

La commune de Vérines représentée par son Maire, Madame Line Méode, autorisée par délibération en date du,

La commune d'Yves représentée par son Maire, Monsieur Didier Roblin, autorisé par délibération en date du,

Le Département de la Charente-Maritime représentée par sa Présidente, Madame Sylvie Marcilly, autorisée par délibération en date du 14 janvier 2022,

Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022 ation de \_\_\_\_\_ ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

#### **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Par ailleurs, le 3 septembre 2020 le Gouvernement a présenté, le plan "France Relance" qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, plan doté de 100 milliards d'euros.

Dans un vaste effort mobilisateur, le Plan de relance se décline en différents accords et contrats conclus avec les collectivités locales qui visent des opérations qui seront engagées en 2021 et 2022 :

- accord régional de relance conclu entre l'État et la région Nouvelle-Aquitaine
- accord départemental de relance conclu entre l'État et le département de la Charente-Maritime de décembre 2020
- des contrats de relance et de transition écologique conclus entre l'État et les EPCI (CRTE)

Ces derniers, dans une perspective plus longue, permettront d'identifier l'ensemble des actions susceptibles de contribuer aux ambitions du projet de territoire et aux politiques de transition écologique portées par l'État et ses opérateurs.

Ce projet de territoire construit pour les six années à venir est axé sur l'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Il porte une double approche transversale de transition écologique et de cohésion des territoires. L'ensemble des acteurs de la société civile contribue à sa mise en œuvre.

Ce projet se traduit par un contrat de relance et transition écologique. Celui-ci a vocation à être évolutif, à être révisé, enrichi, complété voire réorienté régulièrement pour s'adapter à la réalité des territoires, à l'évolution du contexte et pour prendre en compte les résultats obtenus.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

#### Article 1 - Objet du contrat

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Charente-Maritime.

#### Le CRTE s'inscrit:

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant un projet de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation de toutes les forces vives du territoire que sont les collectivités, les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants, les syndicats ou encore les organismes publics.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégiée entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation des politiques publiques en particulier du plan de relance.

Affiché le 03/02/2022

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour reussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises, associations et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération et de mutualisation entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... agissent sur les projets de territoire respectifs.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé, associations.

#### Article 2 – Présentation du territoire

#### Article 2.1 - Le territoire du contrat

La Communauté d'agglomération de La Rochelle compte 28 communes depuis son extension en 2014 et l'intégration de dix nouvelles communes.

Avec 70 kilomètres de côtes et 9 communes littorales, l'agglomération profite d'un positionnement privilégié sur la façade atlantique. Elle se situe également à égale distance entre les Métropoles de Nantes et de Bordeaux ainsi que de la Communauté Urbaine du Grand Poitiers. L'agglomération de La Rochelle est l'un des cinq grands pôles structurants de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les CA du Pays Basque et de Pau Béarn Pyrénées et les CU du Grand Poitiers et Limoges Métropole.

## Population municipale 2018 par ordre décroissant

La Rochelle	76 114	La Jarne	2 516
Aytré	9 205	Saint-Médard d'Aunis	2 279
Périgny	8 575	Saint-Rogatien	2 279
Lagord	7 130	Vérines	2 271
Puilboreau	6 369	Salles-sur-mer	2 208
Châtelaillon-Plage	5 871	Esnandes	2 072
Nieul-sur-mer	5 720	Thairé	1 707
Dompierre-sur-mer	5 560	Yves	1 482
Saint-Xandre	4 905	Clavette	1 423
Sainte-Soulle	4 703	Saint-Christophe	1 351
Angoulins	3 995	Bourgneuf	1 334
La Jarrie	3 300	Saint-Vivien	1 333
Marsilly	3 087	Croix-Chapeau	1 266
L'Houmeau	2 850	Montroy	906



#### *Article 2.2 – Le diagnostic du territoire*

# Un territoire attractif mais qui subit des pressions démographiques fortes

Avec plus de 170 000 habitants, l'agglomération rochelaise bénéficie d'une croissance démographique portée exclusivement par le solde migratoire en raison de l'effet héliotropique conjugué à l'effet littoral. Avec un taux

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE de variation annuelle de 0,89% entre 2013 et 2018, elle connait une croissance la Région (+0,46%) comme au département (+0,42%).

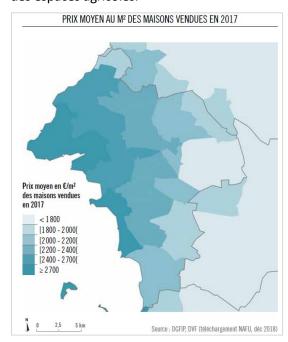
La population est caractérisée par son vieillissement, sa mobilité, plus importante qu'aux niveaux régional et national, et par la réduction de la taille des ménages. L'agglomération attire des personnes vivant seules ou des familles monoparentales, notamment étudiants et retraités - alors que les couples d'actifs occupés, avec ou sans enfants, partent s'installer en Aunis - ce qui influence la composition familiale et donc la taille des ménages.

L'agglomération de La Rochelle est aujourd'hui le 4ème pôle universitaire régional et concentre environ 7% des effectifs d'étudiants de Nouvelle-Aquitaine. Elle joue un rôle d'équilibre sur la façade atlantique avec le pôle de l'Agglomération du Pays Basque. Le nombre d'étudiants augmente de manière continue depuis la création de l'université dans les années 90.

L'analyse démographique devra être approfondie dans les années à venir afin d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les nouvelles aspirations de mode de vie des Français et leur attrait pour les villes de taille moyen bénéficiant d'un positionnement géographique favorable et dont seulement les prémices peuvent être mesurés aujourd'hui.

# Un marché de l'immobilier en tension qui génère une urbanisation soutenue par l'évolution dynamique du parc de logement

Depuis 45 ans, le nombre de logements a plus que doublé pour atteindre 100 509 logements en 2017. Même s'il est moins soutenu que dans les années 90, le rythme de progression reste supérieur à celui de Nouvelle-Aquitaine. Jusqu'à 1 990 logements par an ont été autorisés à la construction entre 2016 et 2018. La répartition des espaces s'est modifiée : entre 2009 et 2015, la surface urbanisée a augmenté de 211 hectares au détriment des espaces agricoles.



Malgré cette production de logements, le marché de l'immobilier reste néanmoins tendu avec des prix très élevés. La Rochelle est l'une des villes de Nouvelle-Aquitaine avec les prix les plus élevés au m², surtout pour le marché des appartements de petites tailles. Parallèlement, le taux de vacance des logements est faible (5,9%), bien en-dessous du taux régional de 8,5%, ce qui traduit une tension supplémentaire sur le marché.

Le taux global de logements sociaux est de 19,6% en 2019. C'est à La Rochelle qu'il est le plus élevé (30%) mais il diminue fortement à mesure de l'éloignement à la ville-centre. Le parc social reste soumis à une forte tension, avec un très faible taux de vacance de 1,7%, et un nombre de demandes de logement social largement supérieur au nombre d'attributions (en moyenne une attribution pour 4,8 demandes).

Aujourd'hui, l'agglomération compte environ 5 logements dédiés aux étudiants. Face à une démographie étudiante dynamique (+17000 étudiants prévus d'ici 2026), le

besoin de logements étudiants est avéré. L'effort financier lié aux dépenses de logement est important pour les étudiants : d'après une enquête menée en 2018, 43% des répondants consacrent plus de 50% de leur budget à leur logement.

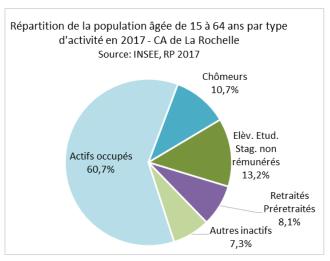
#### Un bassin d'emploi dynamique mais avec un taux de chômage important

Si les niveaux d'activité et d'emploi augmentent régulièrement depuis 2012, ils restent inférieurs à ceux de Nouvelle-Aquitaine, du fait de la part importante d'étudiants. Le taux de chômage a néanmoins baissé entre 2015 et 2019 mais il reste supérieur à la moyenne régionale (8,2% contre 7,8% en 2019). L'agglomération de La Rochelle reste le premier pôle d'emplois de Charente-Maritime. Le nombre d'emplois progresse plus fortement qu'en Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, cette progression s'essouffle légèrement sur la période 2012-2017 (+0,30% par an) par rapport à 2007-2012 (+0,53% par an).

Avec 119 emplois localisés pour 100 actifs résidents, l'agglomération de La Rochelle est un territoire à vocation économique : en 2016, 21 451 actifs viennent y travailler alors que 9 489 actifs en sortent. La plupart des flux

professionnels de l'agglomération s'opèrent avec les territoires voisins – Aunis Atlantique, Aunis Sud et Rochefort-Océan, au bénéfice de La Rochelle. Les emplois de gestion et de cadres des fonctions métropolitaines sont les plus importants.

En 2018, l'agglomération compte 52 635 emplois salariés hors fonction publique, avec une progression importante depuis 2015 (+ 3 710 emplois entre 2015 et 2018). Plus des 2/3 des effectifs salariés travaillent dans les secteurs du tertiaire (hors intérim) et du commerce, qui connaissent une progression importante depuis 2015, tout comme ceux de l'intérim et de l'hébergement-restauration. En revanche, les secteurs de la construction et de l'industrie sont impactés par la crise.



Ces analyses devront être poursuivies finement dans les années à venir afin de mesurer les impacts de la crise sanitaire sur le bassin d'emploi.

#### Un bassin touristique dynamique mais impacté par la crise du COVID-19

L'agglomération de La Rochelle bénéficie d'un tourisme pluriel, à la fois maritime (balnéaire et de plaisance), urbain et patrimonial, d'affaires et évènementiel, ou encore tourisme vert.

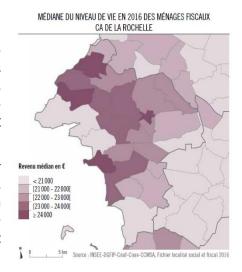
Son dynamisme a un impact direct sur l'emploi. En 2015, l'agglomération rochelaise concentre 1/4 des emplois du secteur du tourisme du département (3 730 emplois), principalement dans la restauration et l'hébergement. Le tourisme représente 4,9% de l'emploi total de l'agglomération. Le nombre d'emplois touristiques a légèrement augmenté depuis 2012 (+1,4%).

Ce secteur devra faire l'objet d'une attention particulière dans les mois et années à venir du fait des forts impacts de la crise sanitaire sur l'emploi. En 2020, les pertes d'effectifs salariés ont été visibles lors du premier confinement et rattrapées au 3ème trimestre. Néanmoins, les secteurs « hébergement/restauration » et « Arts, spectacles et activités récréatives » ont été particulièrement touchés. La tendance est la même dans les 5 zones d'emploi principales de Nouvelle-Aquitaine mais est accentuée à La Rochelle.

# Un niveau de vie élevé mais inégalitaire

Le niveau de revenu des ménages de l'agglomération est plus élevé que celui des ménages de Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, ils sont aussi plus inégalitaires, la différence entre les plus bas et les plus hauts revenus étant plus marquée dans l'agglomération rochelaise. Les niveaux de revenus varient selon les communes s'échelonnant environ de 19 700€ à La Rochelle à plus de 25 300€ à Lagord.

Les 3 quartiers de la géographie prioritaire de l'agglomération, à savoir Mireuil, Villeneuve-les-Salines et Port-Neuf, avec un total de 13 371 habitants représentent 18% de la population rochelaise et 8% de la population de l'agglomération. La population y est plus jeune qu'ailleurs et la part des familles nombreuses et monoparentales est



également plus importante, notamment à Villeneuve-les-Salines et Mireuli. Le quartier de l'ort-Neur se rapproche davantage du profil de La Rochelle, les ménages d'une personne sont notamment plus nombreux et l'indice de jeunesse plus faible.

Ces quartiers concentrent davantage de fragilité, ce qui se traduit par un revenu médian plus faible et un taux de pauvreté plus élevé. Les revenus des ménages dépendent notamment des prestations sociales. L'accès à l'emploi est également plus difficile, le taux d'emploi y est plus faible et la part des emplois précaires est plus importante que dans l'ensemble de l'agglomération rochelaise.

#### Un territoire bien doté en équipements de proximité mais des disparités subsistent

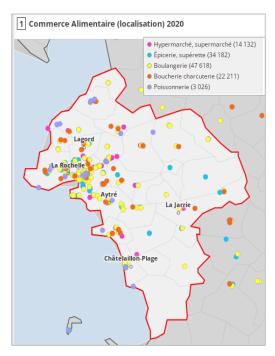
Le territoire rochelais compte de nombreux équipements culturels, notamment un réseau de 27 bibliothèques et médiathèques, des équipements communautaires comme le conservatoire de musique et de danse, et des équipements de proximité dans chacune des communes.

Les équipements sportifs sont également présents dans les communes, dans des états plus ou moins bons, et la Communauté d'agglomération gère également trois piscines communautaires, toutefois cette offre est insuffisante au regard du besoin croissant de la pratique, notamment scolaire.

Si la plupart des communes de l'agglomération sont dotées d'au moins un médecin généraliste, 7 d'entre elles – situées à l'Est et au Sud-Est – en sont dépourvues. De la même manière, l'offre de spécialistes est inégalement répartie sur le territoire puisque la Ville centre concentre plus de ¾ d'entre eux.

Aucune commune de l'agglomération n'est dépourvue de commerces tous confondus, mais il existe de grandes disparités entre elles. Les commerces alimentaires ne sont pas présents dans toutes les communes, alors que les besoins augmentent en lien avec la croissance démographique générant potentiellement une augmentation des déplacements.

Les communes disposent également toutes d'un établissement scolaire du primaire, certaines étant soumises aux contraintes d'accroissement de la population.



#### Le développement des mobilités douces et de l'offre de transport collectif

La Communauté d'agglomération est autorité d'organisation de mobilité sur l'ensemble du territoire.

Selon la dernière enquête « Déplacements Villes Moyennes » (2011), le vélo représente 7% des déplacements sur l'agglomération, 10% sur la ville-centre. Cette enquête, à la fois ancienne et menée avant l'élargissement de l'agglomération devra être renouvelée. L'agglomération est parcourue par environ 351 km d'aménagements cyclables dont 242 km de sites propres (pistes et voies vertes), 71 km d'aménagements mixtes (bandes et voies bus) et 38 km de voiries apaisées (double-sens et zone de rencontre). 10 vélos-parcs et 9 pôles d'échanges sont accessibles sur le territoire.

Le réseau de transports collectifs est de plus en plus fréquenté sur l'unité urbaine centrale mais l'usage stagne dans les autres communes de l'agglomération. Par ailleurs le réseau de cars régionaux est peu utilisé pour l'accès à l'agglomération à l'exception des scolaires.

L'offre ferroviaire a augmenté fortement mais connaît des contraintes d'infrastructures face à une très forte augmentation des déplacements. Le potentiel est important et côté Nouvelle-Aquitaine, plusieurs possibles arrêts ont déjà fait l'objet d'études. Une complémentarité des modes ferrés et en bus mise en place par la CDA

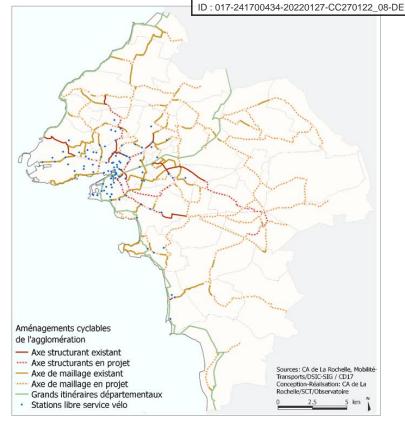
Envoyé en préfecture le 08/02/2022 Reçu en préfecture le 08/02/2022 Affiché le 03/02/2022

offre une alternative crédible en apportant des temps de parcours très compétitifs par rapport à la voiture particulière. Un pôle d'échanges multimodal de La Rochelle en cours de réalisation pour créer une offre de transport structurante sur le territoire de l'agglomération et au-delà et faciliter les correspondances avec tous les modes de déplacements offerts sur l'agglomération.

L'agglomération reste fortement engagée dans la réduction de l'impact des mobilités sur l'écologie du territoire :

- 33% des véhicules de transports publics affectés aux transports de personnes sont électriques ou hybrides
- 11 bornes de recharges ouvertes au public sur le territoire de l'agglo
- 13% de véhicules du parc de transports collectifs publics sont à faible émission

Une étude sur la mise en place d'une zone à faibles émissions est prévue en lien avec la stratégie de logistique urbaine du territoire. L'agglomération prévoit aussi une étude



pour la mise en œuvre de l'expérimentation d'ouverture de certaines voies bus aux co-voitureurs afin d'anticiper les évolutions des usages.

# Un territoire bénéficiant d'un patrimoine naturel riche mais vulnérable face aux risques littoraux et dont les ressources sont fortement sollicitées

L'agglomération de La Rochelle bénéficie d'un patrimoine naturel très riche avec des aires protégées (ZNIEFF, un parc naturel marin et un parc naturel régional et de nombreux sites protégés), une Trame verte et bleue

Évolution de l'espace artificialisé entre 2003 et 2018

Espace artificialisé en 2003

Espace supplémentaire artificialisé entre 2003 et 2010

Espace supplémentaire artificialisé entre 2010 et 2018

O 2.5 5 km

Source: Photo aérienne 2003, 2010, 2018

présente sur l'ensemble du territoire, et d'importantes continuités écologiques locales grâce aux marais, zones humides, haies, bosquets ou encore des cours d'eaux. Les milieux ouverts (grandes cultures) jouent également un rôle dans le réseau écologique local et constituent une trame à part entière. Il existe un atlas communal de la biodiversité et 14,2% du territoire est classée en réservoir de biodiversité. 22 communes sont engagées Label "terre saine".

Néanmoins, le territoire présente des fragilités autour de certains corridors et une discontinuité de la trame (réseau de haie interrompu) sur certains secteurs, notamment dans les derniers espaces interstitiels existants dans la 1ère couronne ou entre certains villages.

La CDA dispose de bonnes ressources en eau mais les sollicitations sont de plus en plus importantes, notamment en période estivale. Les cours d'eau et les eaux de baignade sont globalement de bonne

Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022 ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

qualité mais le territoire est classé vulnérable à certaines pollutions.

La capacité épuratoire du territoire est bonne (9 pôles épuratoires dans les normes européennes) mais soumise à une certaine pression, notamment au niveau de la capacité des réseaux de collecte des eaux usées, du fait du développement urbain, notamment dans la partie l'Est de l'agglomération limitent la capacité d'accueil de nouvelles populations. Le nombre de captages prioritaires ou bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions sont au nombre de 2 (Varaize à Périgny et Fraise à Vérines) et d'autres captages restent à conforter.

Entre altération des ressources disponibles (salinisation des nappes, baisse du débit d'étiage de la Charente ...) et accroissement des prélèvements (tourisme, irrigation,...), le partage de la ressource en eau est un enjeu majeur pour le territoire, spécialement l'été.

Avec sa façade maritime, le territoire est soumis à plusieurs risques naturels : inondations, submersion marine, érosion marine. En effet, 12 communes sont concernées par les risques littoraux et 13 000 habitants (11% de la population de l'agglomération) et 6 300 emplois sont exposés. Globalement, le trait de côte sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération reste très stable depuis les années 40. Plusieurs communes disposent d'un Plan de Prévention du Risque Naturel liés à la submersion marine et à l'érosion marine (PPRL) et 3 Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) s'appliquent sur la Communauté d'agglomération.

#### Des stratégies en faveur de la transition énergétique et écologique

Le territoire est particulièrement sensible à l'érosion des côtes et la montée du niveau des océans, deux phénomènes liés et accentués par le réchauffement climatique. Pour faire face à cette vulnérabilité, le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » a été engagé avec pour objectifs de réduire de 30% nos émissions carbone d'ici 2030 et devenir le 1er territoire urbain du littoral français à afficher un bilan zéro carbone en 2040. Par ailleurs un PCAET a été engagé en avril 2017 dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle afin de préciser le cadre et le contenu de sa transition énergétique, et plus largement sa contribution à la lutte contre le changement climatique. Il reprend également les objectifs du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ».

En 2019, la Communauté d'agglomération a collecté 104 887 tonnes de déchets. Le réseau de déchèteries, vieillissant, nécessite une refonte engagée depuis 2020 et prévue jusqu'en 2025. La modernisation de l'Unité de valorisation énergétique est également prévue pour atteindre de meilleures performances énergétiques et environnementales. L'Unité de compostage de déchets verts va être aussi modernisée. Le tri à la source des biodéchets a été partiellement mis en place sur le territoire : 61 sites pratiquent le compostage autonome en établissement et 59 sites pratiquent le compostage en pied d'immeuble (2019).

L'agglomération met en œuvre une Projet Alimentaire Territorial, en partenariat avec les Communautés de communes Ile de Ré, Aunis Atlantique et Aunis Sud. 212 exploitations se situent sur le territoire de l'agglomération, dont 193 y ont leur siège. 53 structures vendent en circuits courts, sur les marchés ou en AMAP qui sont au nombre de 10. La surface agricole utile du territoire est de 22 300 ha, dont 7,5% en agriculture biologique.

Le potentiel de recyclage foncier concerne 5 829 logements vacants et 56 000 unités foncières bâties. Le territoire dispose de 80 hectares de dents creuses, 100 hectares de friches, 100 hectares d'ensembles bâtis mutables. Au total cela représente un potentiel de 4 000 logements qui pourraient être produits dans ces espaces.

#### Bilans énergétiques et environnementaux

La qualité de l'air est en amélioration constante ; il n'y a eu aucun jour avec une mauvaise qualité de l'air en 2019. Néanmoins, certains éléments sont à prendre en compte :

- la modification de l'indice ATMO a entraîné une représentation dégradée de la qualité de l'air à partir de 2021,
- le niveau des particules fines est en amélioration mais des progrès restent à faire,
- au niveau de l'ozone, la situation est encore acceptable mais elle se dégrade.

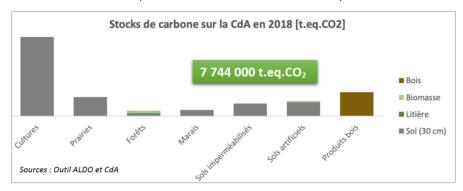
ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Les conflits d'usage entre zones urbaines et agricoles représentent un enjeu fle et ses impacts sur la santé humaine.

Au niveau énergétique, le territoire consomme presque 10 fois plus d'énergie qu'il n'en produit, 60% de l'énergie consommée sur la CdA est d'origine fossile. Le secteur résidentiel et la mobilité sont responsables chacun d'un tiers de la consommation du territoire. Sur le territoire de l'agglomération, 1,9 million de tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> ont été émis en 2019, soit 11,6 t.eq.CO<sub>2</sub>/habitant. Les secteurs de transport de personnes, de l'alimentation et des biens de consommation sont les plus émetteurs. Au niveau de la séquestration carbone,

le territoire dispose d'un stock faible qui correspond à 4 années d'émissions de gaz à effet de serre, soit 7,74 millions de tonnes équivalent CO2.

Le territoire dispose de gisements potentiels d'ENR à hauteur de 2 246 GWh soit 60% environ de la consommation d'énergie actuelle du territoire,



l'éolien et le photovoltaïque représentant 90% de ce gisement. La production totale d'ENR s'élève aujourd'hui à 381 GWh (2018), dont la moitié repose sur l'utilisation du bois-énergie chez les particuliers. Le gisement local de bois-énergie est évalué à 12 GWh, soit 1/20e de la consommation actuelle du territoire.

Au niveau départemental, 13,5% des logements privés et 5% des logements sociaux sont qualifiés de passoires énergétiques. Seulement un tiers du parc immobilier ont un diagnostic de performance énergétique classé de A à C.

De l'analyse AFOM, il ressort de manière synthétique :

- Une construction de logement rythmée pour répondre à la problématique du logement, notamment social, qui confirme l'attractivité de l'ensemble du territoire mais une forte pression sur le logement et des disparités sociales territoriales importantes alors que la population subit un vieillissement important et que la taille des ménages diminue.
- Un bassin d'emploi dynamique avec une baisse du chômage continue et porté par des secteurs clés comme le tourisme et la culture mais un taux d'activité qui reste relativement faible du fait de la présence d'étudiants et de retraités, et une diversification des secteurs économiques limitée alors que les effets du Covid ne sont pas encore bien mesurés.
- Une prise en compte des richesses du territoire en termes d'espaces et de ressources naturels notamment par le biais d'enjeux autour de la limitation de l'artificialisation des sols et du stockage du carbone bleu, mais limitée par le manque de connaissances sur les ressources naturelles et une compatibilité fragile entre aménagement du territoire et ménagement du patrimoine naturel notamment maritime.
- Un territoire qui se donne les moyens pour la mise en œuvre d'une politique énergétique ambitieuse à travers sa stratégie de neutralité carbone et son engagement des actions fédératrices auprès de l'ensemble des acteurs locaux, mais qui se heurte à la pression immobilière et à des secteurs économiques peu sensibilisés aux changements, ce qui se traduit par une retard à rattraper en matière de transition énergétique, notamment sur la rénovation de l'habitat.
  - → Voir annexe 1 Diagnostic de territoire et analyse AFOM

# Article 2.3 – Contractualisations déjà existantes avec les territoires

L'agglomération de La Rochelle est engagée dans divers dispositifs et contractualisations telles que :

- le Programme zone franche de La Pallice à La Rochelle,
- le Contrat de ville et de cohésion urbaine de La Rochelle visant les quartiers prioritaires de Port-Neuf, Villeneuve-les-Salines et Mireuil,
- le Contrat cité emploi de Villeneuve les Salines à La Rochelle,

Envoyé en préfecture le 08/02/2022 Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

- le Programme de renouvellement urbain engagé sur Villeneuve-les-Salines
- le Plan climat air énergie territorial,
- la stratégie « La Rochelle territoire zéro carbone »,
- les programmes d'actions de prévention des inondations PAPI SYLICAF, PAPI d'intention et PAPI complet CDA La Rochelle,
- le contrat « atelier santé Ville de La Rochelle »,
- le programme Tiers-Lieux avec « La Proue Workingshare VGE informatique",
- le Programme de réussite éducative,
- le Lab Emploi : 100 parcours emploi-compétences sur 3 ans,
- le programme « 1 jeune, 1 solution »,
- le programme Quartiers d'été,
- le Plan de relance numérique et le programme Conseillers numériques France Relance avec 9 conseillers numériques attribués sur le territoire de l'agglomération,
- la Convention de programmation et de suivi et de déploiement du FTTH (fibre) du 13 décembre 2016 sur 18 communes,
- le Contrat de territoire des marais et côtiers de l'agglomération rochelaise 2021-23,
- le programme TEPOS,
- auprès du Conseil départemental : la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées... etc.
- le Contrat de Plan État-Région
- le Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services aux publics
- auprès de la Région à travers la programmation des fonds européens et le contrat de territoire signé avec les Communautés de communes Ile de Ré, Aunis Sud et Aunis Atlantique

#### En parallèle vont débuter les travaux concernant :

- la Convention territoriale globale signée avec la CAF
- le Contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé

Tous deux à l'échelle de l'agglomération.

Enfin, la Communauté d'agglomération de La Rochelle dispose de documents de planification tels que :

- le Plan Local de l'Habitat
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- le Schéma de cohérence territorial à l'échelle du syndicat mixte La Rochelle-Aunis

#### Article 3 - Le projet de territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire. Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Après un premier Projet de territoire approuvé en juillet 2003, la Communauté d'agglomération de La Rochelle a adopté, en novembre 2017, son second Projet d'agglomération. Ces deux documents se sont appuyés sur les différentes contributions du Conseil de développement et en particulier son avis sur le dernier Projet d'agglomération. Ce travail illustre parfaitement l'état d'esprit d'un processus continu d'appropriation de l'intérêt communautaire. La Conférence des Maires a également été un lieu d'échanges et de débat sur le projet comme sur le présent Contrat de relance et de transition écologique.

Si d'un côté, le Projet d'agglomération fixe un cap, c'est également un processus vivant qui doit pouvoir s'adapter au contexte et à ses évolutions. La pandémie qui sévit depuis le début de l'année 2020 a des répercussions considérables sur le territoire. Ses conséquences ne sont pas encore toutes mesurées mais elles imposent de s'interroger sur d'éventuelles inflexions du Projet adopté en 2017. Ainsi, la Communauté d'agglomération de La Rochelle a décidé de consolider sa stratégie après les élections municipales et communautaire de 2020 et d'engager le chantier de l'actualisation de son Projet d'agglomération en développant la capacité de résilience du territoire.

Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

Cette actualisation de la stratégie de territoire portée par l'agglomération de la stratégie de la st concerter avec les communes sur leurs projets de mandat et leur stratégie en matière de transition énergieclimat. À l'échelle de l'agglomération, elle devra également conforter les quatre ambitions sur lequel il repose et qui restent des objectifs forts et partagés pour construire une agglomération littorale durable engagée de la transformation écologique.

#### POUR UN TERRITOIRE CRÉATIF

Un territoire créatif en capacité de faire la différence en mobilisant toutes les énergies, promouvant l'innovation dans l'ensemble des secteurs du développement économique et de l'emploi, s'appuyant sur le système local d'enseignement supérieur et permettant une fertilité culturelle ainsi qu'une dynamique sportive.

Les filières économiques aujourd'hui privilégiées sur le territoire sont le maritime, le numérique, l'agroalimentaire, le tourisme durable et les éco-activités. L'obtention du label Technopole doit permettre de favoriser l'innovation et d'accompagner les créateurs d'entreprises dans les secteurs porteurs.

L'innovation est également portée par des partenaires de l'agglomération comme La Rochelle-Université et son positionnement sur le développement urbain littoral durable et intelligent. À travers son schéma local d'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, l'agglomération continuera à apporter son soutien aux établissements d'enseignement supérieur du territoire.

L'agglomération de La Rochelle est reconnue pour son rayonnement culturel et sportif. Le territoire dispose d'une offre culturelle riche notamment à travers de nombreux festivals et d'équipements phares qui contribuent au haut niveau d'attractivité du territoire. Au-delà du soutien dans le cadre de la relance, la culture à travers le patrimoine, les équipements, la diffusion des pratiques sera renforcée. La dimension sportive est également un marqueur fort du territoire et nécessitant de rénover, renforcer et compléter l'offre aujourd'hui insuffisante notamment dans les domaines des sports aquatiques et indoor.

#### **POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE**

Un territoire solidaire qui favorise l'accueil de nouvelles populations par le développement des logements et des emplois, assure une mixité tant générationnelle que sociale ainsi qu'une cohésion entre les milieux urbain et rural indispensable afin que chacun trouve sa place au sein de l'agglomération.

La crise sociale et économique derrière la crise sanitaire de ce début de deuxième décennie du XXIème siècle commence seulement à se révéler dans toutes ses dimensions. La cohésion sociale, en s'appuyant sur l'ensemble des structures et acteurs du territoire et en développant la participation, est indispensable.

La mixité sociale et la réduction des phénomènes de ségrégation spatiale est un des objectifs de l'agglomération. Le Contrat de Ville constitue l'un des outils de l'agglomération pour refaire « cité ».

Le projet de déménagement du Centre Hospitalier de La Rochelle, en déclinaison du Ségur de la Santé, sera également l'opportunité de repenser un nouveau développement urbain au cœur de la ville centre.

Enfin, l'identité du territoire repose sur un chapelet de bourgs et de villages constituant un archipel autour du cœur de l'agglomération. Ces communes ont porté le dynamisme démographique depuis le milieu des années 2000. Il est ainsi primordial, pour préserver la diversité au sein de l'agglomération, de maintenir les centresbourgs dynamiques ainsi qu'un esprit village, composant de la qualité de vie.

#### POUR UN TERRITOIRE SOBRE

Un territoire sobre, non pas sur la voie d'une décroissance, mais vertueuse intégrant les enjeux du changement climatique afin de faire de l'agglomération le premier territoire littoral Zéro Carbone à échéance 2040. L'agglomération de La Rochelle se tourne vers l'avenir en inventant un modèle de ville moyenne de demain intégrant les nouveaux modes de vie et attentes des habitants. Dans cette perspective, l'agglomération se doit d'être innovante et un territoire d'expérimentations.

Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

Les transports sont une des sources principales d'émissions de gaz à effet de serre. Dans la mise en œuvre de ce projet, la Communauté d'agglomération de La Rochelle poursuit son action pour le développement de mobilités alternatives à la voiture particulière à partir de solutions innovantes et d'expérimentations. Une Enquête Mobilité Certifiées Cerema (EMC2) devra permettre la connaissance fine des déplacements, indispensable pour élaborer une stratégie territoriale adaptée aux besoins. La décarbonation des transports sera également l'un des leviers.

Le développement de l'usage quotidien du vélo est encouragé par un climat et une topographie favorables. La crise sanitaire du printemps 2020 a conduit les communes à mettre en place des « coronapistes » provisoires qui ont permis un développement rapide des mobilités actives qui doivent être pérennisée afin de poursuivre les objectifs d'augmentation de la part modale du vélo.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des patrimoines communaux et communautaires, ainsi que dans les logements sociaux et l'habitat privé doit également être poursuivie. Le Plan Climat Air Énergie Territorial sera le volet opérationnel de cette dynamique. Ainsi, l'accompagnement des communes dans la transition énergétique par la Communauté d'agglomération dans la stratégie bas carbone s'appuie notamment par la mise à disposition d'un conseil en énergie partagé ainsi que sur la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique.

Le projet alimentaire territorial s'inscrit également dans cette mouvance par la promotion et la sensibilisation à l'alimentation durable. Il doit s'attacher à développer les filières locales durables et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les objectifs de limitation de la consommation foncière portés par le PLUi concourent également à cette sobriété. La mobilisation des friches urbaines et industrielles et l'indispensable intensification des zones d'activités doivent permettre de poursuivre le développement des capacités d'accueil du territoire tant pour de nouveaux habitants que pour des activités économiques. L'encouragement de démarches type éco-quartiers s'inscrit dans cette double démarche.

#### POUR UN TERRITOIRE DE COOPÉRATIONS

Un territoire de coopérations se construit à la première échelle qui est celle de la relation entre la Communauté d'agglomération de La Rochelle et ses communes membres. L'implication des communes dans l'élaboration du Projet de territoire et son actualisation prochaine est un objectif permanent.

La création de la région Nouvelle-Aquitaine a transformé en profondeur l'organisation territoriale issue des anciennes régions. La consécration de l'agglomération de La Rochelle comme l'un des pôles régionaux structurants dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) nécessite le renforcement de ses fonctions de centralités dans de nombreux domaines comme l'administration, la santé, la culture, les sports, l'enseignement et la formation notamment l'enseignement supérieur...

Parallèlement, le Projet d'agglomération de La Rochelle s'inscrit dans la promotion d'alliances territoriales audelà des limites de son territoire. Le Pôle métropolitain Centre Atlantique mis en place depuis 2015 s'inscrit dans cette dynamique de partage d'expériences et de coopérations. Il représente une échelle pertinente en matière d'emploi, de stratégie zéro carbone, d'enseignement supérieur ou d'alimentation territoriale entres autres. Il devra constituer l'une des dimensions de l'approche territoriale du futur Contrat de plan État-Région 2021-2027. L'entente entre la Communauté d'agglomération et le syndicat Cyclad, l'élaboration du futur Schéma de cohérence territorial La Rochelle-Aunis ou encore la candidature commune à l'élaboration du projet alimentaire territorial entrent dans cette dynamique de coopération. Il est aussi la base de la contribution de la Communauté d'agglomération de La Rochelle aux futures stratégies régionales et européennes.

Enfin, l'agglomération est engagée depuis de nombreuses années dans de multiples coopérations européennes sur des projets innovants permettant d'ouvrir de nouvelles perspectives de politiques publiques à l'image des vélos en libre-service.



#### TROIS DIMENSIONS TRANSVERSALES INCONTOURNABLES

Le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone, pour lequel le consortium territorial a été lauréat de la troisième génération du Programme des investissements d'avenir, est un fil rouge transversal du Projet d'agglomération répondant aux enjeux incontournables de la lutte contre le changement climatique. Si la filiation avec l'ambition de la sobriété est évidente, le projet s'inscrit bien en transversalité des quatre ambitions.

De même, la transition numérique est un mouvement qui dépasse les frontières des institutions ; elle entraîne des changements pour l'ensemble de la société. La démocratisation de cette approche inclusive et d'acculturation est fondamentale, d'autant qu'elle s'intègre dans une dimension plus large, celle d'un numérique responsable. Ainsi, cette transformation numérique ne réussira qu'en plaçant l'individu au cœur de la démarche et en mettant le numérique au service du Projet d'agglomération et des besoins du territoire. La stratégie numérique responsable de l'agglomération de La Rochelle repose sur 3 piliers : un numérique responsable et inclusif, des données accessibles et protégées et enfin un numérique innovant au service des besoins du territoire. Elle sera totalement intégrée dans chacune des ambitions précitées.

#### Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 14 décembre 2017. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les quatre orientations, définies à partir de l'état des lieux confirment l'intérêt du Contrat de relance et de transition énergétique en convergence avec le Projet de territoire de l'agglomération. L'ensemble des financements, tels que la DETR, la DSIL et autres appels à projets lancés par l'État, ainsi que la Banque des Territoires, l'Ademe et le Département, pourront être mobilisés.

Les actions qui contribuent aux orientations feront l'objet d'un suivi par le Comité de pilotage et d'une évaluation de leur impact sur le territoire à travers des indicateurs définis en amont.

# Orientation 1 : S'appuyer sur l'attractivité du territoire comme moteur de la cohésion économique et sociale au service des communes

Le territoire bénéficie d'une attractivité et d'une dynamique économique fortes qui s'appuient sur des secteurs clés – tels que le nautisme, le numérique, l'agro-alimentaire, le tourisme ou encore les éco-activités – et participent à la création d'un écosystème favorable à l'installation d'activités nouvelles, à l'entrepreneuriat et à l'innovation, facteurs de cohésion territoriale. Mais l'agglomération doit maintenir un équilibre entre les services offerts aux acteurs économiques et les services ouverts à la population afin de maintenir une inclusion économique et sociale forte créatrice d'emplois durables.

Enjeux	Axes du Projet d'agglomération mobilisés
1.1 Placer le numérique au service de de l'innovation et de la cohésion sociale	► Pour un territoire créatif
1.2 Soutenir l'aménagement économique des bourgs et des villes dans une approche d'activités de proximité	<ul><li>Pour un territoire créatif</li><li>Pour un territoire solidaire</li></ul>
1.3 Adapter l'accueil des services publics aux besoins de la popula- tion et des acteurs du territoire	<ul><li>Pour un territoire créatif</li><li>Pour un territoire solidaire</li></ul>
1.4 Valoriser les composantes touristiques et architecturales comme facteurs d'attractivité et d'identité du territoire	► Pour un territoire créatif

L'orientation du territoire portera sur :

Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022 ation de

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE L'appropriation numérique des enjeux d'inclusion et de développement s création d'outils numériques de sensibilisation aux enjeux du territoire;

- L'aménagement économique des centres-villes et centres-bourgs : à titre d'exemple, la transformation d'espaces vacants destinés à l'accueil d'activités – dont commerciales – de proximité notamment au titre de la requalification de centre-bourg;
- L'accueil de services aux acteurs économiques et à la population : à titre d'exemple, la modernisation d'espaces pour un meilleur accès aux services à la population ;
- Le tourisme et la préservation du patrimoine bâti comme vecteurs de lien social et d'attractivité du territoire : à titre d'exemple l'aménagement de boucles de sentiers autour de la valorisation du patrimoine et du territoire, la restauration des bâtiments architecturaux comme les églises ou les marchés.

En particulier, les projets engagés ou pouvant contribuer à la relance concernent :

- Les équipements numériques des écoles,
- Le recrutement de deux conseillers numériques de territoire par la Communauté d'agglomération de La Rochelle,
- La création d'une Maison de services et tiers-lieu avec espace de coworking de Sainte-Soulle,
- Le schéma des tiers-lieux de la Communauté d'agglomération de La Rochelle,
- L'étude de mise en tourisme de zones conchylicoles sur l'agglomération de La Rochelle,
- La Maison du Littoral de la Pointe du Chay à Angoulins,
- La rénovation du clocher de l'église de Saint-Sauveur à La Rochelle.

# Orientation 2 : Devenir le premier territoire littoral neutre en carbone en renforçant une mobilité intermodale propre et une performance énergétique exemplaire

L'agglomération de La Rochelle s'est fortement engagée dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle de transition énergétique avec une ambition de neutralité carbone d'ici 2040. La mobilité et l'énergie sont les deux problématiques majeures qui fédèrent l'ensemble des acteurs locaux autour des innovations et des enjeux de sobriété.

La mobilité est au cœur des enjeux de cohésion économique – en permettant l'accès aux emplois -, sociale – en facilitant et les déplacements et le quotidien des habitants en particuliers les publics fragiles - et environnementale – en contribuant à la réduction des pollutions. Le développement des infrastructures de mobilité et leur intermodalité permettra de déployer une offre de services en lien avec les besoins de la population tout en respectant les engagements de transition énergétique et de réduction drastique du carbone sur le territoire.

L'amélioration de la performance énergétique implique le déploiement d'efforts sur le parc résidentiel et sur le parc tertiaire. Elle touche l'ensemble des acteurs du territoire, entreprises, citoyens et collectivités, dans toutes les activités du quotidien. Les ambitions du territoire sont traduites dans l'accompagnement à des modèles de construction et de rénovation exemplaires, au déploiement des sources de production et de consommation d'énergie renouvelables, ainsi qu'à l'accompagnement des changements de comportement et l'évaluation de l'impact des politiques publiques énergétiques sur le territoire.

Enjeux	Axes du Projet d'agglomération mobilisés
2.1 Densifier les liaisons douces intra et intercommunales pour renforcer le maillage territorial	<ul><li>▶ Pour un territoire sobre</li><li>▶ Pour un territoire solidaire</li></ul>
2.2 Assurer la mise en œuvre efficace d'une offre de transport mul- timodal propre et inclusif	<ul> <li>Pour un territoire sobre</li> <li>Pour un territoire solidaire</li> <li>Pour un territoire de coopérations</li> </ul>
2.3 Engager l'agglomération dans une performance énergétique ambitieuse afin de contribuer à sa neutralité carbone	<ul><li>▶ Pour un territoire sobre</li><li>▶ Pour un territoire de coopérations</li></ul>

Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022 ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

2.4 Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire

- ▶ Pour un territoire sobre
- ▶ Pour un territoire de coopérations

#### L'orientation du territoire porte sur :

- Les aménagements cyclables, par exemple, construits ou aménagés sur voie ou en site propre ;
- La multimodalité : à titre d'exemple, le déploiement de services et applications dans le cadre de la restructuration de l'offre de bus ou encore la modernisation de la flotte de bus ;
- La performance énergétique des équipements publics comme par exemple la rénovation énergétique des écoles, la modernisation de l'éclairage public ou encore la plateforme de rénovation énergétique ;
- Le déploiement des énergies renouvelables : par exemple, la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux;

Les projets engagés ou pouvant contribuer à la relance portent notamment sur :

- La mise en œuvre du schéma cyclable de l'agglomération de La Rochelle,
- Le Pôle d'échange multimodal de la gare de La Rochelle,
- La rénovation de l'Espace Encan par la Communauté d'agglomération de La Rochelle,
- L'aménagement de l'axe multimodal Jean-Moulin Boulevard Joffre à La Rochelle,
- La rénovation de la halle à marée et de la criée du port de pêche.

# Orientation 3 : Renforcer la résilience du territoire par la régénération de sa biodiversité sur terre et en

Si le littoral donne à l'agglomération une identité maritime unique, il est aussi facteur de fragilités et nécessite une action transversale renforcée en faveur de la préservation espaces et ressources naturelles qui restent d'une diversité exceptionnelle.

Le territoire doit pouvoir s'appuyer sur des complémentarités entre la frange littorale, très urbanisée, et les secteurs moins denses (à l'Est) au niveau des trames vertes et bleues, de la limitation de l'artificialisation des sols et de la préservation des zones protégées. Porteur d'une dynamique économique et sociale liée à son attractivité, le territoire place les innovations et expérimentations au service de la régénération de sa biodiversité en favorisant notamment les productions de proximité au bénéfice d'une alimentation saine et de proximité, basée sur une agriculture, une pêche et des cultures marines propres et locales, et une préservation de ses ressources naturelles, en particulier l'eau.

Enfin, la prévention des risques, qu'ils soient naturels ou technologiques reste un enjeu primordial pour l'agglomération de La Rochelle et nécessite une approche transversale fédérant les acteurs et s'appliquant sans distinction géographique.

Enjeux	Mobilisation des axes du Projet d'agglomération
3.1 Renforcer la trame verte et bleue de l'agglomération en menant une politique de renaturation tout en préservation les ressources et espaces naturels existants	<ul><li>Pour un territoire sobre</li><li>Pour un territoire de coopérations</li></ul>
3.2 Contribuer à la résilience sanitaire du territoire et faciliter son adaptation au changement climatique	<ul> <li>Pour un territoire sobre</li> <li>Pour un territoire solidaire</li> <li>Pour un territoire de coopérations</li> </ul>
3.3 Mettre en place une offre alimentaire de proximité via des circuits courts de qualité et un accès facilité à l'autoconsommation	<ul> <li>Pour un territoire sobre</li> <li>Pour un territoire créatif</li> <li>Pour un territoire de coopérations</li> </ul>
3.4 Renforcer la mise en œuvre de la politique de prévention, réduction et de gestion des déchets	► Pour un territoire sobre

L'orientation porte sur :

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

 Les actions en faveur de la biodiversité : à titre d'exemple, la plantation le d'ilots de verdure, la dépollution et la renaturation de friches

- La résilience du territoire : par exemple les aménagements d'infrastructures pour limiter les risques technologiques ou naturels, la réutilisation des eaux pluviales
- L'alimentation et les circuits courts : à titre d'exemple la création de jardins familiaux, le programme alimentaire territorial
- La prévention et la gestion des déchets : à titre d'exemple la modernisation des déchetteries ou de l'unité de valorisation énergétique.

Les projets engagés ou pouvant contribuer à la relance portent sur :

- Le parc littoral La Rochelle-Aytré-Angoulins
- Le contrat de territoire des marais et côtiers de l'agglomération rochelaise
- Le programme territorial Re-sources sur les captages de Varaize, Fraise-Boulard et Anais
- Les PAPI

#### Orientation 4 : Faire de l'agglomération un espace de solidarité favorisant la qualité du cadre de vie

L'agglomération de La Rochelle met en œuvre des politiques en faveur et en solidarité avec les communes afin d'offrir aux habitants un cadre de vie propice à leur épanouissement. La politique culturelle et sportive du territoire repose sur l'accès aux équipements structurants et le déploiement d'une offre de proximité complémentaire et nécessaire à la vie locale.

Le sentiment d'appartenance au territoire, l'identité communautaire, se reflète dans la valorisation du patrimoine existant, porté par les communes et la Communauté d'agglomération. Ces actions contribuent ainsi à renforcer l'attractivité du territoire rochelais afin d'y favoriser un rayonnement fort et de préserver un cadre de vie exceptionnel.

Enjeux	Mobilisation des axes du Projet d'agglomération
4.1 Améliorer les conditions d'accueil des établissements pour mettre en œuvre une politique éducative inclusive et solidaire	▶ Pour un territoire solidaire
4.2 Adapter l'accès à l'offre sociale et médicale à l'évolution des besoins de la population dans un contexte de vieillissement démographique	<ul><li>Pour un territoire créatif</li><li>Pour un territoire solidaire</li></ul>
4.3 Proposer une offre culturelle équilibrée en s'appuyant sur un maillage d'équipements communautaires et communaux	▶ Pour un territoire solidaire
4.4 Consolider une pratique sportive et de loisirs diversifiée autour d'activités de plein-air et d'intérieur	▶ Pour un territoire solidaire

#### L'action porte sur :

- La structuration des équipements sociaux et médicaux pour répondre aux besoins primordiaux de la population : à titre d'exemple, la construction ou la rénovation de structures sociales de l'enfance et/ou la jeunesse
- L'adaptation des écoles face aux évolutions démographiques : à titre d'exemple la construction, la restructuration ou l'agrandissement de groupes scolaires ;
- Les équipements culturels : à titre d'exemple, l'aménagement de bibliothèques et médiathèques, la rénovation des équipements structurants communautaires et communaux
- Les équipements sportifs et de loisirs : à titre d'exemple la construction, rénovation ou extension de gymnases, terrains de sport, piscines

Les projets engagés ou pouvant contribuer à la relance portent sur :

- La construction d'un pôle de santé à Croix-Chapeau,
- La construction d'une structure de résidence de séniors à Marsilly,

Envoyé en préfecture le 08/02/2022 Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

La restructuration énergétique et fonctionnelle de la médiathèque Michel Grepeau,

- La rénovation du centre sportif nautique des Minimes à La Rochelle.

#### Article 5 - Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la "Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique" pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### Article 5.1 – Définition des actions et validation

Les actions du CRTE sont décrites dans des "fiches actions "et " des fiches projets ", présentées en annexe du présent contrat.

**Pour les exercices 2021 et 2022** et compte tenu de la mise en œuvre du plan de relance, des fiches actions détaillées sont établies. Elles comprennent notamment l'auto-évaluation relative à la transition écologique et le plan de financement avec l'ensemble des partenaires sollicités.

**Pour les années 2023 à 2026**, des fiches projet sont rédigées. Elles deviendront des fiches-actions lorsqu'elles seront suffisamment matures pour démarrer à court terme avec un plan de financement prévisionnel détaillé.

Ainsi, des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat sous forme de fiches actions, lors du comité de pilotage au regard de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie dans le contrat.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les "fiches actions " seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

- → Voir annexe 2 Plan d'action
- ➤ Voir annexe 3 Fiches-actions et fiches-projets

#### Article 5.2 – Les actions de coopération interterritoriale

La Communauté d'agglomération de la Rochelle est engagée dans des actions de coopération interterritoriale à différentes échelles. La Communauté d'agglomération est associée avec les trois EPCI voisins, Communauté de communes de l'Île de Ré, Aunis Atlantique et Aunis Sud pour la mise en œuvre des politiques régionales et pour les fonds européens. À ce titre sont en particulier concernés :

- Projet Alimentaire Territorial mise en œuvre sur le territoire de La Rochelle-Ré-Aunis
- Entente La Rochelle-Aunis sur la gestion de déchet et en partenariat avec Altriane
- Assises de l'emploi à l'échelle de La Rochelle-Ré-Aunis
- Mobilités (EMC2) à l'échelle de La Rochelle-Ré-Aunis
- Schéma de cohérence territorial à l'échelle du syndicat mixte La Rochelle-Aunis

La Communauté d'agglomération est également à l'initiative de la création du Pôle métropolitain Centre Atlantique. Un des objectifs du Pôle est la mise en commun autour de politiques structurantes, notamment :

- La Rochelle Territoire Zéro Carbone à l'échelle du Pôle Centre Atlantique
- L'émergence de filières complémentaires avec la mise en perspective des différents Projets Alimentaire Territoriaux.

Recu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Enfin, la Communauté d'agglomération est engagée dans plusieurs programmes de Cooperations décentralisées bénéficiant des financements du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères en particulier avec Port-au-Prince (Haïti) et Campeche (Mexique) ainsi que lauréate en 2019 d'un appel à projet FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales) de l'Agence Française de Développement (AFD) sur 3 ans 2021-2023.

#### Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### Article 6.1 - L'EPCI signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire s'engage également à associer au plus près les signataires du contrat et les partenaires à toutes les étapes de la vie du contrat, depuis sa conception jusqu'à la fin de sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, le CRTE se déployant à l'échelle du territoire de l'EPCI, une place particulière doit être légitimement réservée aux communes dans ce travail de collaboration et d'association.

Le territoire, en lien avec les signataires, s'engage à animer le travail en associant étroitement les autres partenaires du contrat au fil de leur intervention dans la démarche (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

#### Article 6.2 – L'État, les établissements et opérateurs publics

Dans le cadre du plan de relance, les financements de l'État interviendront principalement sur les projets relevant des priorités suivantes :

- transition écologique : rénovation énergétique, infrastructures de transport et mobilités douces, décarbonation de l'industrie, transition agricole, préservation de la ressource en eau, réduction des déchets, énergies renouvelables
- compétitivité: relocalisation, modernisation et soutien aux filières stratégiques; rénovation du patrimoine
- cohésion sociale et territoriale : soutien aux citoyens les plus touchés par la crise en particulier les jeunes et les plus démunis pour l'accès à l'emploi et à la formation, résilience sanitaire, plan pauvreté, inclusion numérique et accès aux services publics.

Le CRTE, en tant qu'outil transversal de coordination des dispositifs des partenaires, permet de rendre visibles et lisibles les différentes sources de financement possibles et d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets.

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Au niveau local, les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ce de la Desta de la Desta

À ce titre, la DSIL est renforcée en 2021, avec un sur abondement de 6,3 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments, et de 4,5 millions d'euros pour la DSIL "exceptionnelle".

Les financements indiqués dans les fiches sont prévisionnels et inscrits à titre indicatif exclusivement. Il est rappelé que tout financement de l'État évoqué au sein du CRTE doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre.

Les montants de demande de subvention sont mentionnés, sous réserve : de la disponibilité des crédits, du déroulement des procédures réglementaires, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt des dossiers, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre l'État et le porteur de projet.

Par ailleurs, conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

#### En particulier :

- <u>L'ADEME</u> continuera d'apporter un appui aux projets stratégiques du territoires (LRTZC, Cit'ergie, ...) ainsi qu'à ces actions thématiques opérationnelles (réseau de chaleurs, économie-circulaire, bio-déchet, vélo, friche...) et pourra intervenir en soutien de certaines nouvelles opérations du CRTE.
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- <u>Le Cerema</u> peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

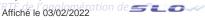
D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), ...

Enfin, l'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, et mobilisera l'ensemble des services et des opérateurs, notamment pour soutenir les capacités en ingénierie des collectivités locales.

#### Article 6.3 – Engagements du Conseil départemental

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, peut apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département, via ses cadres d'interventions pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des



ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE disponibilités financières.

#### Article 6.4 – Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le CRTE contribue à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socioéconomiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le Conseil de développement, qui a fêté ses 20 ans en 2021, est actuellement en cours de renouvellement. La nouvelle instance, qui devrait voir le jour au second semestre 2021, s'inscrira dans une approche élargie de la participation citoyenne. Sa définition est une priorité du Conseil communautaire en ce début de mandat confirmant la volonté de la Communauté d'agglomération de La Rochelle d'inscrire les enjeux de la participation au cœur de l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par l'agglomération. Dès sa création, le nouveau Conseil de développement intégrera progressivement la démarche de suivi du CRTE. Par ailleurs, il convient de rappeler que le Contrat de ville et la politique de la ville s'appuient fortement, pour le volet participation, sur les Conseils de quartier. Parallèlement, un Comité citoyen est mandaté afin de suivre plus spécifiquement le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone.

### Article 6.5 – Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements);
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés);
- Des actions financées par des conventions ad'hoc avant la signature du CRTE;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Voir annexe 4 – Montants financiers par opération

## Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

#### Article 7.1 – Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE. Le secrétariat du comité est assuré par la collectivité.

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la collectivité, des services de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations stratégiques ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage est également un lieu de concertation et d'échanges entre les parties prenantes du CRTE. Il pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

#### Article 7.2 – Le comité technique

Le comité technique est chargé du suivi du CRTE. À ce titre, il pourra proposer des actions dans le cadre des orientations stratégiques définies par le comité de pilotage (modifications d'action : inclusion, adaptation, abandon...). Il assure également le suivi financier du CRTE. Enfin, il rend compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ce suivi technique est assuré par les services des collectivités en étroite collaboration avec les services de l'État, du Conseil départemental et du Conseil régional.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

#### Article 7.3 – L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

#### Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

#### Article 8.1 - Tableau de bord

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022 ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

#### Article 8.2 – Indicateurs et résultats attendus

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée notamment sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

#### Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 10 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif.

Le CRTE sera modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires après avis du comité de pilotage pour les articles suivants :

- Article 3 " Le projet de territoire "
- Article 4 " Les orientations stratégiques "
- Article 6 " Engagement des partenaires "
- Article 7 " Gouvernance du CRTE.

Toutes les autres modifications seront soumises au comité technique pour validation qui en informera le comité de pilotage.

#### Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

# Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic de territoire et analyse AFOM

Annexe 2 - Plan d'actions

Annexe 3 – Fiches-actions et fiches-projets

Annexe 4 – Montants financiers par opération

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

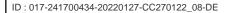
Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022







# DIAGNOSTIC TERRITORIAL ANNEXE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

**JUIN 2021** 

# JD: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE PORTRAIT DE TERRITOIRE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

La Communauté d'agglomération de La Rochelle compte 28 communes depuis son extension en 2014 et l'intégration de dix nouvelles communes. Avec 70 kilomètres de côtes et communes littorales, l'agglomération profite d'un positionnement privilégié sur la façade atlantique. Elle se situe également à égale distance entre les Métropoles de Nantes et de Bordeaux ainsi que de la Communauté Urbaine du Grand Poitiers. L'agglomération de La Rochelle est l'un des cinq grands pôles structurants de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les CA du Pays Basque et de Pau Béarn Pyrénées et les CU du Grand Poitiers et Limoges Métropole.



	Danulation
	Population
	municipale 2018
La Rochelle	76 114
Aytré	9 205
Périgny	8 575
Lagord	7 130
Puilboreau	6 369
Châtelaillon-Plage	5 871
Nieul-sur-Mer	5 720
Dompierre-sur-Mer	5 560
Saint-Xandre	4 905
Sainte-Soulle	4 703
Angoulins	3 995
La Jarrie	3 300
Marsilly	3 087
L' Houmeau	2 850
La Jarne	2 516
Saint-Médard-d'Aunis	2 279
Saint-Rogatien	2 279
Vérines	2 271
Salles-sur-Mer	2 208
Esnandes	2 072
Thairé	1 707
Yves	1 482
Clavette	1 423
Saint-Christophe	1 351
Bourgneuf	1 334
Saint-Vivien	1 333
Croix-Chapeau	1 266

Montroy

906

#### DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

## → Un territoire attractif

Avec plus de 170 000 habitants, la Communauté d'agglomération de La Rochelle bénéficie d'une dynamique démographique positive avec un rythme de progression supérieur à la moyenne régionale et une évolution qui repart à la hausse ces dernières années (+0,80% en moyenne par an entre 2012 et 2017 contre 0,38% entre 2007 et 2012). Les derniers chiffres de population publiés en janvier 2020 confirment cette tendance voire même l'accentuent (171 811 habitants en 2018).

La croissance démographique est portée exclusivement par le solde migratoire en raison de l'effet héliotropique conjugué à l'effet littoral.

			2007-2012			2012-2017	
	Population 2017	Taux de variation annuel moyen	dont solde naturel	dont solde migratoire	Taux de variation annuel moyen	dont solde naturel	dont solde migratoire
CA de la Rochelle	169 732	0,38%	0,05%	0,33%	0,80%	-0,05%	0,85%
Zone de référence	1 042 051	0,37%	0,15%	0,21%	0,46%	0,07%	0,39%
Nouvelle-Aquitaine	5 956 978	0,63%	0,05%	0,59%	0,51%	-0,06%	0,57%

La zone de référence est constituée des 5 grands EPCI structurants de Nouvelle-Aquitaine (CA du Pays Basque, CU Limoges Métropole, CU du Grand Poitiers, CA Pau Béarn Pyrénées, CA de la Rochelle)

Diagnostic territorial 2 juin-21

Envoyé en préfecture le 08/02/2022 Recu en préfecture le 08/02/2022 Affiché le 03/02/2022 ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

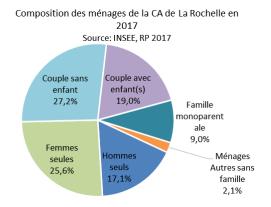
#### Mais un vieillissement important de la population

	Indice de jeu	unesse*	Part des 65 ans ou plus		
	2012	2017	2012	2017	
CA de la Rochelle	76	69	20,8%	23,9%	
Zone de référence	83	77	19,8%	22,3%	
Nouvelle-Aquitaine	79	73	21,0%	23,2%	

<sup>\*</sup>Indice de jeunesse: moins de 20 ans/60ans et plus\*100

# Et des ménages en moyenne de plus en plus petits

	Nombre moyen de personnes par ménage					
	2007 2012 2017					
CA de la Rochelle	2,09	2,01	1,96			
Zone de référence	2,08	2,03	1,98			
Nouvelle-Aquitaine	2,19	2,15	2,10			

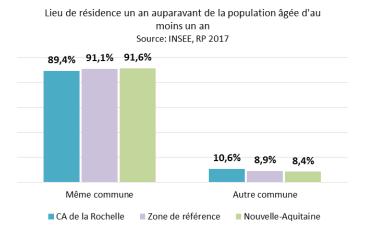


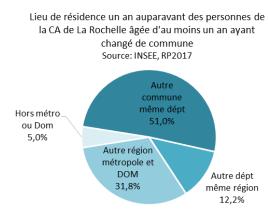
La CA de La Rochelle n'échappe pas à la tendance observée en France mais la diminution du nombre moyen de personnes par ménage est plus marquée qu'ailleurs.

Cette tendance, qui résulte du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de cohabitation, est d'autant plus marquée dans l'agglomération qu'elle attire une large part d'étudiants et de retraités ce qui influence la composition familiale (moins de couples avec enfants) et donc la taille des ménages.

#### Une population plus mobile qu'ailleurs

En 2017, 10,6% de la population de l'agglomération âgée d'au moins un an ne vivait pas dans la même commune un an auparavant.





À l'occasion de la parution, en avril 2018, du Cahier n° 3 de l'Observatoire relatif au logement, une analyse sur les migrations résidentielles et plus spécifiquement sur le profil des entrants et des sortants avait été réalisée. Ainsi la part des locataires est plus importante chez les personnes s'installant dans l'agglomération rochelaise que chez les sortants. Inversement la part des propriétaires chez les sortants est plus importante que pour les entrants.

On compte plus de retraités qui s'installent dans l'agglomération alors que ce sont plutôt des actifs occupés entre 20 et 39 ans qui s'installent dans l'Aunis. Davantage de jeunes viennent étudier dans l'agglomération que de jeunes en sortent pour étudier ailleurs.

Diagnostic territorial 3



ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE Les entrants sont le plus souvent des personnes vivant seules, on com monoparentales chez les entrants que chez les sortants, alors que ces derniers comptent une part plus importante de couples avec ou sans enfants.

Cette analyse devra être approfondie dans les années à venir afin de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur les nouvelles aspirations de mode de vie des français. Du fait de son positionnement géographique et en qualité de ville moyenne, est-ce que La Rochelle et ses alentours vont attirer davantage de personnes et lesquelles?

#### → La Rochelle, ville étudiante

Depuis la création de l'Université dans les années 90, le nombre d'étudiants sur le territoire n'a cessé de progresser.

	Effecti	Effectifs étudiants inscrits dans un établissement du supérieur de 2010 à 2019 - Unité de La Rochelle							
	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19
Université	7 367	7 528	7 344	7 454	7 672	8 204	8 518	8 737	8 658
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	245	241	238	251	281	309	311	311	272
Sections Techniciens Supérieurs (STS/BTS) et assimilés	777	822	839	809	780	779	810	836	927
Écoles d'ingénieurs	706	791	733	759	824	862	941	1 123	1 231
Écoles de commerce et de gestion	2 640	2 913	2 715	2 953	3 112	3 141	3 145	3 157	3 240
Écoles paramédicales et sociales	326	333	340	327	330	331	331	330	334
Autres*	26			36	59	86	78	82	207
Total	12 087	12 628	12 209	12 589	13 058	13 712	14 134	14 576	14 869

<sup>\*</sup> CIPECMA, école de coiffure, conservatoire..

Source: Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

2ème pôle universitaire de l'ex-région Poitou-Charentes, l'agglomération de La Rochelle se situe aujourd'hui au 4ème rang régional et concentre environ 7% des effectifs d'étudiants de Nouvelle-Aquitaine. Elle joue un rôle d'équilibre sur la façade atlantique régionale face au pôle de l'Agglomération du Pays Basque. (cf. diagnostic du Projet d'agglomération 2017)

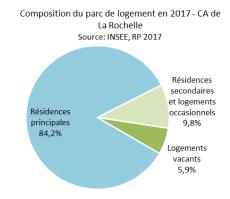
#### **LOGEMENT ET HABITAT**

#### → Une évolution dynamique du parc de logement

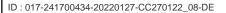
Depuis 45 ans, le nombre total de logements de l'agglomération de La Rochelle a été multiplié par plus de 2,5 pour atteindre 100 509 logements en 2017. Malgré un rythme moins soutenu que dans les années 90, l'agglomération conserve son dynamisme qui reste supérieur à celui de Nouvelle-Aquitaine.

	Taux de variation annuel moyen du nombre de logements  2007-2012 2012-2017			
CA de la Rochelle	1,5%			
Zone de référence	1,4%			
Nouvelle-Aquitaine	1,3% 1,19			

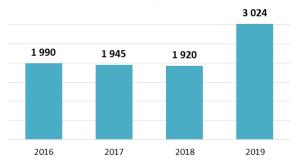
Source: INSEE, RP 2007, 2012, 2017



Diagnostic territorial 4



Evolution du nombre de logements autorisés à la construction dans la CA de La Rochelle (hors Saint-Médard-d'Aunis et La Jarrie) Source: CDA, Pôle Développement Urbain, URC, DDC



Entre 2016 et 2019, 8 879 logements ont été autorisés à la construction dans la CA de La Rochelle (hors Saint-Médard d'Aunis et la Jarrie) ce qui traduit un fort dynamisme en matière de construction neuve. En moyenne, ce sont 1 920 à 1 990 logements qui sont autorisés à la construction chaque année entre 2016 et 2018. L'année 2019 fait exception et ce pic s'explique par des opérations importantes dans le diffus notamment à La Rochelle et Lagord.

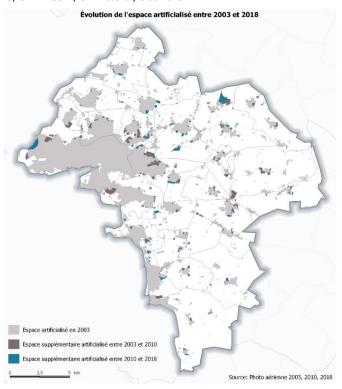
# Et une augmentation des espaces urbanisés

	Répartition et évolution des espaces NAFU dans la CA de La Rochelle							
	Surface (	en ha	Répartition en	en Évolution 2009-2015				
	2009	2015	2015	En volume	Variation totale			
Naturel	1 453	1 426	4,3%	-27	-1,9%			
Agricole	22 464	22 275	67,4%	-189	-0,8%			
Forestier	798	799	2,4%	1	0,1%			
Urbain	8 338	8 549	25,9%	211	2,5%			

Source: Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRi, GIP Littoral, OCS 2015

Entre 2009 et 2015, la répartition des espaces de l'agglomération s'est modifiée. En effet, la surface urbanisée a augmenté de 2,5% en 6 ans soit un gain de 211 hectares au détriment des espaces agricoles. En Nouvelle-Aquitaine, la surface urbanisée a augmenté de 4,9% sur cette même période au détriment principalement des espaces agricoles et forestiers.

Selon les dernières données 2018 de l'OCS Pigma, les espaces urbanisés ont gagné environ 340 hectares en 10 ans dans l'agglomération.



Diagnostic territorial 5 juin-21

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

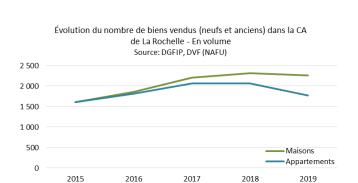


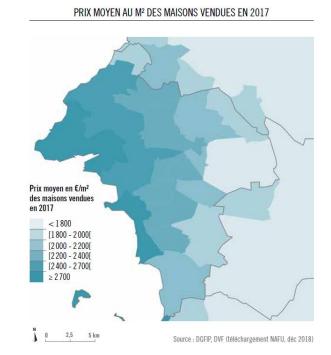
Mais un marché de l'immobilier qui reste en tension

#### Prix médian d'une maison en € Prix médian d'un appartement en € 2015 2019 Taux de variation totale 2015 2019 Taux de variation totale CA de la Rochelle 220 000 266 744 21,2% 128 500 150 000 16,7% Bordeaux Métropole 261 000 349 100 33,8% 136 500 178 000 30,4% CU Limoges Métropole 64 000 142 000 152 150 7,1% 60 420 5,9% Nouvelle-Aquitaine 146 385 158 000 7,9% 116 000 127 000 9,5%

Source: DGFIP, DVF via

Le marché de l'immobilier reste tendu avec des prix très élevés (notamment à La Rochelle et Châtelaillon-Plage). La Rochelle est une des villes avec les prix les plus élevés au m² de Nouvelle-Aquitaine, principalement pour le marché des appartements de petites tailles.





Parallèlement, avec 5 976 logements vacants, la Communauté d'agglomération de La Rochelle enregistre un taux de vacance faible de l'ordre de 5,9%, bien en-dessous du taux régional de 8,5%, ce qui traduit une tension supplémentaire sur le marché du logement.

	Taux de logements vacants			
	2007	2012	2017	
CA de la Rochelle	5,8%	6,3%	5,9%	
Zone de référence	5,4%	7,2%	7,6%	
Nouvelle-Aquitaine	6,8%	8,1%	8,5%	

Diagnostic territorial 6

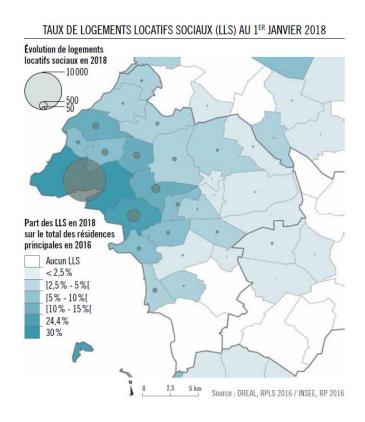
ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

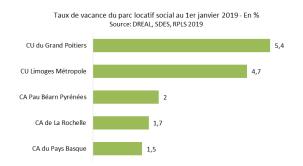
→ Et une offre de logement social en augmentation mais qui ne per demande

	Evolution-totale du nombre de logements	Taux de logement social - 2019*		
	du parc locatif social entre 2014 et 2019 (hors log étudiant du parc social)	Hors logements étudiants	Y compris logements étudiants	
CA de La Rochelle	15,5%	19,1%	19,6%	
Zone de référence	10,0%	16,3%	16,5%	

<sup>\*</sup> nb LLS 2019 / RP 2017

Source: DREAL, SDES, RPLS 2019





Dans l'agglomération rochelaise, le taux de logements sociaux est de 19,6% en 2019.

C'est à La Rochelle qu'il est le plus élevé (30%) mais il diminue fortement à mesure de l'éloignement à la ville-centre.

Entre 2014 et 2019 le nombre de logements sociaux a progressé de 15,5%. Mais le parc social reste soumis à une forte tension, avec un taux de vacance de 1,7%.

Malgré cette progression, le nombre de demandes de logement social est largement supérieur au nombre d'attributions, soit 8 281 demandes pour 1 730 attributions en 2018. C'est en moyenne une attribution pour 4,8 demandes déposées (Source : données 2018, Infocentre, SNE, Ministère du logement et de l'habitat durable).

Selon l'analyse réalisée dans le Cahier n°3 de l'Observatoire relatif au logement, il en ressort que les demandeurs sont souvent en situation de précarité. Lors du dépôt de la demande, la plupart des ménages sont déjà locataires HLM (37%) ou sont hébergés par des tiers (26%) et près de 2/3 ont des ressources inférieures à 60% par rapport aux plafonds HLM. À noter qu'un tiers des demandeurs est âgé d'au moins 50 ans et environ 2/3 des ménages demandeurs sont sans enfant (Source : données 2015, Infocentre, SNE, Ministère du logement et de l'habitat durable, OPS 2016).

Diagnostic territorial juin-21

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

### → Un besoin croissant de logements pour les étudiants

Selon les projections avancées dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, une augmentation de plus de 18% des effectifs est envisagée à l'horizon 2026 par rapport à 2018. L'agglomération comptera alors plus de 17 000 étudiants.

Or, aujourd'hui, selon l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL), il existe environ 5 700 logements dédiés aux étudiants dont 55% dans le parc locatif privé diffus et 45% dans les résidences étudiantes publiques et privées.

Face à une démographie étudiante dynamique, le besoin de logements étudiants est avéré.

Selon une enquête conduite en 2019 par DMS Conseil dans le cadre du Schéma Local d'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, 51% des enquêtés déclarent avoir rencontré des difficultés pour trouver leur logement, notamment à cause du niveau de prix des logements et du manque d'offres proposées.

L'effort financier lié aux dépenses de logement est important pour les étudiants de l'agglomération. En effet, plus de 43% des répondants consacrent plus de 50% de leur budget à leur logement.

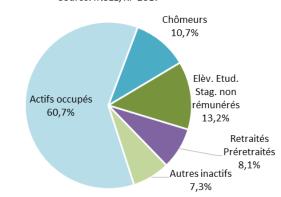
#### **ACTIVITÉ ET FORMATION**

# → Un taux d'activité plus faible que la moyenne régionale

La population active de l'agglomération (occupée ou non de 15 à 64 ans) compte 74 441 personnes en 2017.

Les taux d'activité et d'emploi dans l'agglomération, en augmentation depuis 2012, restent toutefois inférieurs à ceux enregistrés dans la zone de référence et en Nouvelle-Aquitaine. s'explique notamment par la part importante d'étudiants.

Répartition de la population âgée de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017 - CA de La Rochelle Source: INSEE, RP 2017



		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux d'emploi
				des femmes
2017	CA de la Rochelle	71,5%	60,7%	59,6%
	Zone de référence	71,9%	62,1%	60,3%
	Nouvelle-Aquitaine	74,0%	64,2%	61,9%
2012	CA de la Rochelle	69,8%	59,9%	58,0%
	Zone de référence	70,9%	61,9%	59,4%
	Nouvelle-Aquitaine	72,5%	63,6%	60,6%
2007	CA de la Rochelle	68,7%	60,2%	57,1%
	Zone de référence	69,1%	61,7%	58,1%
	Nouvelle-Aquitaine	71,0%	63,5%	59,3%

Champ: population de 15 à 64 ans

Source: INSEE, RP 2007, 2012, 2017

Diagnostic territorial 8 juin-21

# → Et un taux de chômage plus élevé malgré une baisse régulière d

Parallèlement, entre 2015 et 2019, le taux de chômage localisé de la zone d'emploi de La Rochelle diminue régulièrement mais il reste supérieur à la moyenne régionale (8,2% contre 7,8% en 2019).

#### **EMPLOI ET TISSU ÉCONOMIQUE**

# → Un bassin d'emplois dynamique

Premier pôle d'emplois de Charente-Maritime, le nombre d'emplois de l'agglomération progresse plus fortement que dans la zone de référence ou en Nouvelle-Aquitaine. Toutefois, le rythme annuel moyen de croissance s'essouffle légèrement sur la période 2012-2017 (+0,30% par an) par rapport à 2007-2012 (+0,53% par an).

	Emplois au lieu de travail			Taux de variation annuel moyen	
	2007	2012	2017	2007-2012	2012-2017
CA de la Rochelle	73 508	75 459	76 596	0,53%	0,30%
Zone de référence	463 755	473 911	473 700	0,43%	-0,01%
Nouvelle-Aquitaine	2 267 891	2 312 119	2 330 139	0,39%	0,16%

Source: INSEE, RP 2007, 2012, 2017

Indice de concentration de l'emploi en 2017 Source: INSEE, RP 2017

Avec 119 emplois localisés pour 100 actifs résidents, l'agglomération de La Rochelle est un territoire à vocation économique.

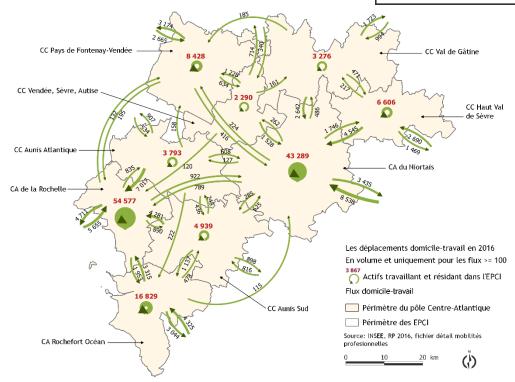


#### → Qui génère de nombreux flux professionnels

En 2016, ce sont 21 451 actifs qui viennent travailler dans la CA de La Rochelle contre 9 489 actifs qui en sortent.

La plupart des flux professionnels de la CA de La Rochelle s'opèrent avec les 2 autres EPCI du SCOT à savoir les CC Aunis Atlantique et Aunis Sud ainsi qu'avec la CA de Rochefort Océan. À chaque fois, le solde de migrations bénéficient toujours à l'agglomération rochelaise.

Diagnostic territorial 9 juin-21



#### Une forte progression des emplois et des cadres des fonctions métropolitaines

Avec 19 361 emplois exercés dans les fonctions métropolitaines, la part de ces fonctions dans l'emploi total de la CA de la Rochelle s'élève à 25,2% contre 24,1% en moyenne dans la zone de référence. Les emplois de gestion sont dominants et représentent environ la moitié des emplois métropolitains.

La part des emplois de cadres des fonctions métropolitaines dans l'agglomération progresse rapidement passant de 6,6% en 2006 à 7,9% en 2017. Cette part est identique à la moyenne observée dans la zone de référence.

[L'approche fonctionnelle des emplois complète la classification usuelle par secteur d'activité et permet de comprendre les spécialisations économiques des territoires. Établie à partir des professions exercées, l'analyse distingue 15 fonctions dont 5 sont dites « métropolitaines ».]



#### ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE → Des emplois salariés privé tournés majoritairement vers les se et du commerce

En 2018, l'agglomération de La Rochelle compte 52 635 emplois salariés hors fonction publique, c'est 2 020 emplois de plus qu'en 2008, soit une progression moyenne de 0,39% par an en 10 ans. L'emploi salarié de l'agglomération a connu plusieurs fluctuations entre 2008 et 2012 puis a entamé une période de baisse jusqu'en 2014. C'est depuis 2015, que l'agglomération connaît une reprise importante de l'emploi salarié (+ 3 710 emplois entre 2015 et 2018).

[	Évolution totale des effectifs salariés du privé entre 2008 et 2018						
	Industrie	Construction	Commerce	Intérim	Hébergement Restauration	Tertiaire	
CA de La Rochelle	-7,7%	-17,8%	3,9%	52,4%	28,2%	5,2%	
Nouvelle Aquitaine	-9,2%	-10,9%	2,1%	46,5%	21,2%	9,6%	

Source: URSSAF/ACOSS, juin 2019

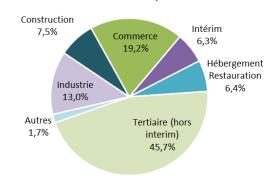
En 2018, plus de 2/3 des effectifs salariés travaillent dans les secteurs du tertiaire (hors intérim) et du commerce. Ces secteurs connaissent une progression importante depuis 2015, tout comme ceux de l'intérim et de l'hébergementrestauration.

En revanche, le secteur de la construction est largement impacté, 17,8% des emplois ont disparu entre 2008 et 2018.

Le secteur de l'industrie est également touché mais dans une moindre mesure.

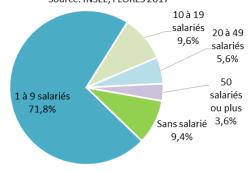
Ces analyses devront être poursuivies finement dans les années à venir afin de mesurer les impacts de la crise sanitaire sur notre bassin d'emploi.

Répartition des effecifs salariés du privé en 2018 par secteur d'activité - CA de La Rochelle Source: URSSAF-ACOSS juin 2019

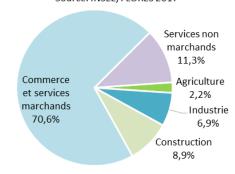


### Un tissu composé essentiellement de petits établissements tournés vers le commerce et les services marchands

Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2017 - CA de La Rochelle Source: INSEE, FLORES 2017



Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2017 - CA de La Rochelle Source: INSEE, FLORES 2017



ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

#### Un bassin touristique dynamique

L'agglomération de La Rochelle bénéficie d'un tourisme protéiforme, à la fois maritime (balnéaire et de plaisance), urbain et patrimonial, d'affaires et évènementiel, ou encore tourisme vert.

Ce dynamisme a un impact direct sur l'emploi. En 2015, l'agglomération rochelaise compte 3 730 emplois dans le secteur du tourisme soit 4,9% de l'emploi total. Cela représente également plus d'un quart des emplois de ce secteur pour le département (en sachant que le nombre d'emplois total de l'agglomération représente 1/3 des emplois du département).

Par rapport à 2012, le nombre d'emplois touristiques a légèrement augmenté (+1,4%). Ces emplois sont principalement exercés dans les secteurs de la restauration et de l'hébergement (Source : INSEE, Dads, ACOSS 2015).

Ce secteur devra faire l'objet d'une attention particulière dans les mois et années à venir du fait des forts impacts de la crise sanitaire sur ces emplois.

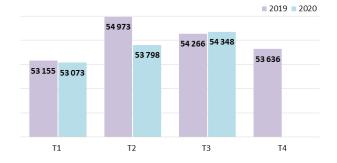
Fréquentation des principaux sites et évènements dans l'agglomération						
rochelaise en 2019						
	Nombre de					
	visiteurs					
Aquarium de La Rochelle	800 000					
Centre aquatique de Châtelaillon-Plage	168 447					
Palmilud à Périgny	180 517					
Tours de La Rochelle	117 687					
Museum d'histoire naturelle	71 251					
Musée maritime	51 934					
Francofolies	150 000					
Festival international du film	86 492					
Festival International du Film et Livre d'Aventure de La Rochelle	80 000					
Grand Pavois	76 000					
Festival du Cerf-Volant de Châtelaillon-Plage	70 000					
Foire exposition	50 000					
Marathon de La Rochelle	11 000					

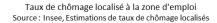
Mais également la Fête du Port de Plomb ou encore Châtel en Fête

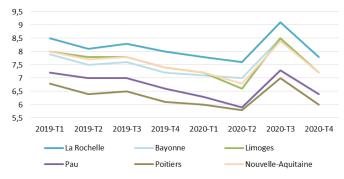
Source: CA de La Rochelle, Service Développement Économique

#### Un suivi à apporter pour mesurer l'impact de la crise sanitaire

Évolution trimestrielle des effectifs salariés du privé - CA de La Rochelle Source: ARF - Poitou Charentes / Pôle statistique régional Urssaf







Diagnostic territorial 12 juin-21

Envoyé en préfecture le 08/02/2022 Reçu en préfecture le 08/02/2022 Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Des pertes d'effectifs salariés visibles lors du premier confinement mais un rattrapage au 3ème trimestre 2020.

Les secteurs « hébergement/restauration » et « Arts, spectacles et activités récréatives » ont été particulièrement touchés.

Des effets directs sur les taux de chômage localisés à la zone d'emploi. La tendance est la même dans les 5 zones d'emploi principales de Nouvelle-Aquitaine mais est davantage accentuée à La Rochelle.

Évolution trimestrielle des effectifs salariés du privé du secteur "Hébergement et restauration" - CA de La Rochelle Source: ARF - Poitou Charentes / Pôle statistique régional Urssaf

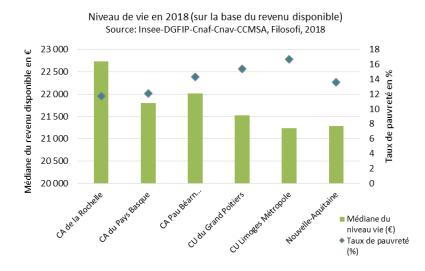


Évolution trimestrielle des effectifs salariés du privé du secteur "Arts, spectacles et activités récréatives" - CA de La Rochelle Source: ARF - Poitou Charentes / Pôle statistique régional Urssaf



#### **PORTRAIT SOCIAL**

#### Un niveau de vie élevé

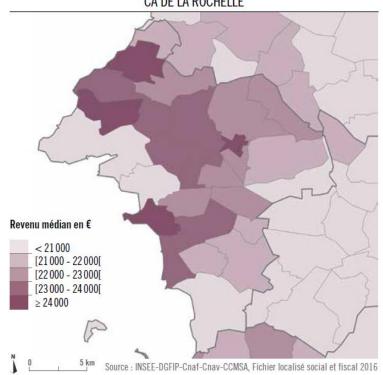


Le niveau de revenu des ménages de l'agglomération est plus élevé que celui des ménages de Nouvelle-Aquitaine et des autres EPCI de la zone de référence.

Toutefois, si les revenus sont, à l'échelle de l'agglomération, plus élevés qu'en région, ils sont aussi plus inégalitaires, la différence entre les plus bas et les plus hauts revenus est plus marquée dans l'agglomération rochelaise (le rapport inter-décile 9ème/1er est de 3,22 dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle contre 3,07 en Nouvelle-Aquitaine).

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

# MÉDIANE DU NIVEAU DE VIE EN 2016 DES MÉNAGES FISCAUX CA DE LA ROCHELLE



Les niveaux de revenus varient selon les communes s'échelonnant environ de 19 700€ à La Rochelle à plus de 25 300€ à Lagord.

#### Les quartiers politique de la ville concentrent davantage de précarité



Les 3 quartiers de la géographie prioritaire de l'agglomération, à savoir Mireuil, Villeneuve-les-Salines et Port-Neuf, avec un total de 13 371 habitants représentent 18% de la population rochelaise et 8% de la population de l'agglomération.

La population y est plus jeune qu'ailleurs et la part des familles nombreuses est également plus importante, notamment à Villeneuve-les-Salines et Mireuil.

Le quartier de Port-Neuf se rapproche davantage du profil de La Rochelle, les ménages d'une personne sont notamment plus nombreux et l'indice de jeunesse plus faible.

	Caractéristiques démographiques						
	Population municipale du QPV (RP 2013)  Indice de jeunesse			Part des ménages de 6 personnes et plus parmi les ménages - en %			
Mireuil	6123	1,8	39,4	4,7			
Villeneuve-Les-Salines	5642	1,7	42,9	3			
Port-Neuf	1606	1,2	54,9	0			
CA de la Rochelle	164332	0,7	42,6	0,7			

Source(s): INSEE, RP 2013, 2016/ estimations démographiques 2016 -Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2018



ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Ces quartiers concentrent davantage de fragilité, ce qui se traduit par un revenu médian plus faible et un taux de pauvreté plus élevé. Les revenus des ménages dépendent notamment des prestations sociales.

L'accès à l'emploi est également plus difficile, le taux d'emploi y est plus faible et la part des emplois précaires est plus importante que dans l'ensemble de l'agglomération rochelaise.

	Niveau (	de vie et revenu dis	ponible	Population active et emploi			
	Taux de pauvreté	Médiane du	Part de l'ensemble des	Part des personnes de 15	Taux d'emploi	Part des emplois	
	au seuil de 60 % (%)	niveau de vie (€)	prestations	à 64 ans ayant un	•	précaires parmi	
Mireuil	44,4	13690	sociales (%) 26,8	emploi (%) 38,9	34,4	les emplois (%) 28,5	
Villeneuve-Les-Salines	45,2	13650	27,6	43,5	36,9	•	
Port-Neuf	35,6	14660	23,6	46,6	44,4	22,6	
CA de la Rochelle	11,7	22740	5	60,3	59,1	14,7	

Source(s): INSEE, RP 2013, 2016/ estimations démographiques 2016 - Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2018

#### **CADRE DE VIE**

#### → Une offre culturelle et sportive intéressante mais qui pourrait-être développée davantage

En matière culturelle, la CA de la Rochelle compte un réseau de 27 bibliothèques et médiathèques, un conservatoire de musique et de danse, une scène nationale (La Coursive) et une salle de concert de musiques actuelles (La Sirène).

également L'agglomération gère 3 piscines communautaires, toutefois, cette offre insuffisante au regard du besoin important de la pratique des scolaires.

Équipements culturels de la CA de La Rochelle						
Cinéma	4					
Nombre de salles de cinéma	23					
Musée	6					
Conservatoire	1					
Théâtre-Arts de rue - Pôle Cirque	4					
Bibliothèque	27					

Source: BPE 2019

#### → Une offre de soins de qualité mais des disparités communales fortes

ı				
	Offre de soins et taux			
	d'équipement			
	En volume	Pour 1 000		
	En volume	habitants		
Médecin généraliste	223	1,3		
Pharmacie	62	0,4		
Chirurgien dentiste	136	0,8		
Infirmier	210	1,2		
Masseur kinésithérapeute	283	1,6		
Spécialistes	142	0,8		

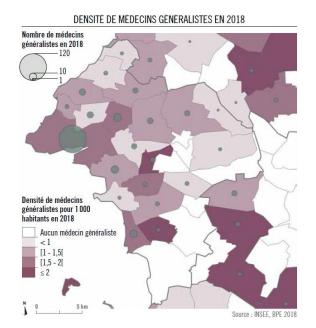
Équipements de santé					
	En volume				
Etablissement santé court séjour	3				
Etablissement santé moyen séjour	5				
Etablissement santé long séjour	1				
Etablissement psychiatrique	6				
Centre lutte cancer	0				
Urgences	1				
Maternité	1				
Centre de santé	5				

Source: BPE 2019

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

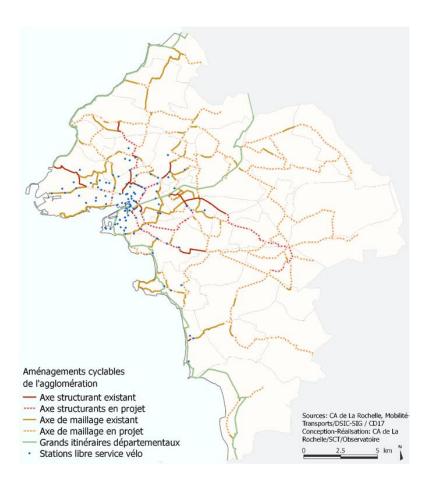
ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE



plupart des communes l'agglomération sont dotées de un ou plusieurs médecins généralistes toutefois 7 communes situées à l'Est et au Sud-Est en sont dépourvues.

De la même manière, l'offre de spécialistes est inégalement répartie sur le territoire puisque la Ville centre concentre plus de ¾ d'entre eux.

#### Un développement des mobilités douces et de l'offre de transport collectif



#### Un réseau cyclable développé

En 2011, selon la dernière enquête «Déplacements Villes Moyennes», déplacements l'agglomération étaient effectués à vélo, 10% sur la ville-centre (la moyenne nationale étant estimée entre 2% et 3% de part modale environ).

L'agglomération est parcourue par environ 351 km d'aménagements cyclables dont 242 km de sites propres (pistes et voies vertes), 71 d'aménagements (bandes et voies bus) et 38 km de voiries apaisées (double-sens et zone de rencontre).

Environ 170 km de pistes supplémentaires vont être réalisées d'ici 2030 dont 15 km ont été déjà livrés fin 2019.

#### Un réseau de transports collectifs renforcé et restructuré en 2017 (cf. PDU 2017)

Le réseau est de plus en plus fréquenté sur l'unité urbaine centrale mais l'usage stagne dans les autres communes de l'agglomération. Par ailleurs le réseau de cars régionaux est peu utilisé pour l'accès à l'agglomération à l'exception des lycéens.

L'offre ferroviaire a augmenté fortement mais connaît des contraintes d'infrastructures ; la mise en place par la Région d'une desserte cadencée TER entre La Rochelle et Rochefort et la création de nouvelles haltes a engendré une très forte augmentation des déplacements. Le potentiel est important et côté Nouvelle-Aquitaine, plusieurs possibles arrêts ont déjà fait l'objet d'études. Une complémentarité des modes ferrés et en bus mise en place par la CDA offre une alternative crédible en apportant des temps de parcours très compétitifs par rapport à la voiture particulière et au bus.

Pour finir, un pôle d'échanges multimodal de la rochelle en cours de réalisation pour créer une offre de transport structurante sur le territoire de l'agglomération et au-delà et faciliter les correspondances avec tous les modes de déplacements offerts sur l'agglomération.

#### **ENVIRONNEMENT**

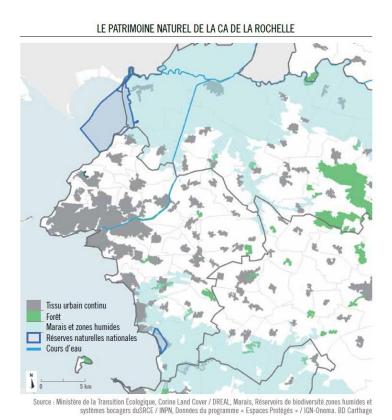
#### → Un patrimoine naturel riche

La CA de La Rochelle bénéficie d'un patrimoine naturel très riche (ZNIEFF, un parc naturel marin et un parc naturel régional et de nombreux sites protégés).

La Trame verte et bleue de la communauté d'agglomération est présente sur l'ensemble du territoire (secteurs ruraux, littoral, secteurs plus urbains).

Les continuités écologiques locales se composent de 35 réservoirs de biodiversité (marais, pelouses sèches, zones humides et boisements), corridors écologiques, de grande valeur paysagère, qui sont principalement des haies, bosquets et des cours d'eaux. Les milieux ouverts (grandes cultures) jouent également un rôle dans le réseau écologique local et constituent une trame à part entière.

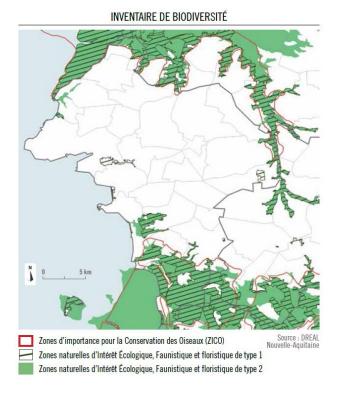
Le territoire présente certaines fragilités autour de certains corridors et une certaine discontinuité de la trame (réseau de haie interrompu) sur certains secteurs, notamment dans les derniers espaces interstitiels existants dans la 1ère couronne ou entre certains villages.

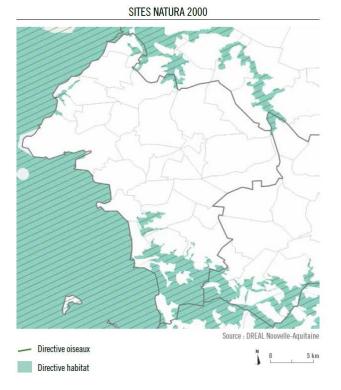


Envoyé en préfecture le 08/02/2022 Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE





#### Une ressource en eau suffisante mais sollicitée

La CDA dispose de bonnes ressources en eau mais les sollicitations sont de plus en plus importantes, notamment en période estivale.

Les cours d'eau et les eaux de baignade sont globalement de bonne qualité mais le territoire est classé vulnérable à certaines pollutions.

La capacité épuratoire du territoire est bonne mais soumise à une certaine pression, notamment au niveau de la capacité des réseaux de collecte des eaux usées, du fait du développement urbain, notamment dans la partie l'Est de l'agglomération.

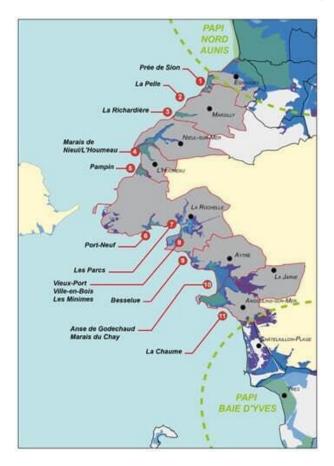
Entre altération des ressources disponibles (salinisation des nappes, baisse du débit d'étiage de la Charente ...) et accroissement des prélèvements (tourisme, irrigation,...), le partage de la ressource en eau est un enjeu majeur pour le territoire, spécialement l'été.

Diagnostic territorial 18 juin-21



### → Un territoire vulnérable face aux risques littoraux

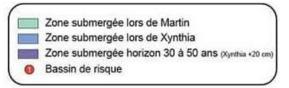
ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE



Avec 9 communes littorales et 64kms de côtes, le territoire est soumis à plusieurs risques naturels : inondations, submersion marine, érosion marine. En effet, 12 communes sont concernées par les risques littoraux et 13 000 habitants sont exposés soit 11% de la population de l'agglomération. 6 300 emplois sont également exposés.

Globalement, le trait de côte sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération reste très stable depuis les années 40.

Plusieurs communes disposent d'un Plan de Prévention du Risque Naturel liés à la submersion marine et à l'érosion marine (PPRL) et 3 Programmes d'Actions de Prévention contre les inondations (PAPI) s'appliquent communauté d'agglomération.



#### → Une stratégie bas carbone ambitieuse

Le territoire est particulièrement sensible à l'érosion des côtes et la montée du niveau des océans, deux phénomènes liés et accentués par le réchauffement climatique. Pour faire face à cette vulnérabilité, le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » a été engagé avec pour objectifs de réduire de 30% nos émissions carbone d'ici 2030 et devenir le 1er territoire urbain du littoral français à afficher un bilan zéro carbone en 2040.

#### Et un PCAET en cours d'élaboration

Par ailleurs un PCAET a été engagé en avril 2017 dans la CA de La Rochelle afin de préciser le cadre et le contenu de sa transition énergétique, et plus largement sa contribution à la lutte contre le changement climatique. Il reprend également les objectifs du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone »

#### Bilan des polluants

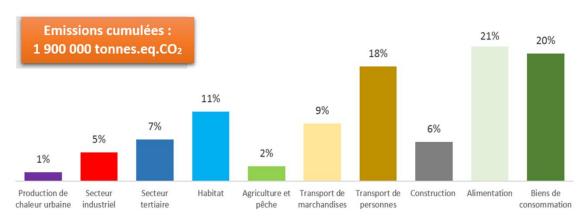
Pas de problématique majeure de qualité de l'air sur la CdA pour les polluants réglementés

Une qualité de l'air en amélioration constante : pour la 1ère fois, aucun jour avec une mauvaise qualité de l'air en 2019, mais :

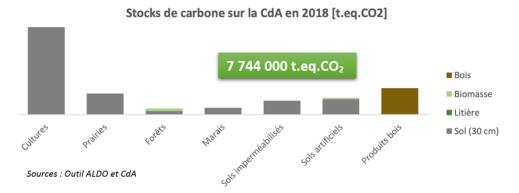
- Modification de l'indice ATMO qui entraîne une représentation dégradée de la qualité de l'air à partir de 2021
- Particules fines : En amélioration mais encore des progrès à faire
- Ozone : Une situation encore acceptable mais qui se dégrade

Les conflits d'usage entre zones urbaines et agricoles représentent un enjeu l'air et ses impacts sur la santé humaine.

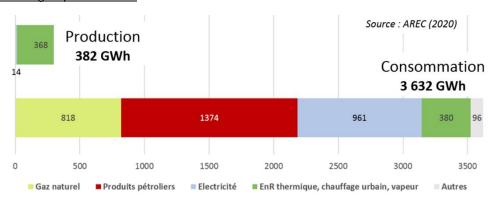
Bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre



Bilan de la séquestration carbone du territoire : un stock faible qui correspond à 4 années d'émissions GES du territoire



Bilan énergétique territorial



Le territoire consomme presque 10 fois plus d'énergie qu'il n'en produit, 60% de l'énergie consommée sur la CdA est d'origine fossile.

Le secteur résidentiel et la mobilité sont responsables chacun d'1/3 de la consommation du territoire.

Diagnostic territorial 20 juin-21

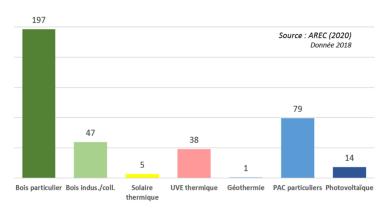
Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022



Bilan territorial des énergies renouvelables

#### La production actuelle d'ENR



Le territoire dispose de gisements d'ENR à hauteur de 2 246 GWh soit 60% environ de la consommation d'énergie actuelle du territoire.

L'éolien et le photovoltaïque représentent 90% du gisement local d'ENR.

production totale d'ENR s'élève aujourd'hui à 381 GWh.

La moitié de la production d'ENR du territoire repose sur l'utilisation du boisénergie chez les particuliers.

Le gisement local de bois-énergie est évalué à 12 GWh, soit 1/20<sup>e</sup> de la consommation actuelle du territoire.

# → État des lieux écologique du territoire

Thèmes	Sous- thèmes	Indicateurs	Données - Observation
		Nb kms de pistes cyclables	367 km à fin 2020
	·	Nb parkings à vélos sécurisés	10 vélos-parcs sécurisés à fin 2020
		Nb pôles multimodaux <i>(*voir détail)</i>	9 pôles d'échanges sur l'agglo Pas de zone à faible émission à ce jour mais étude pour études des conditions de mis en œuvre de ce type d'outil en lien avec la stratégie de logistique urbains du
Mobilité		Nb de zones à faible émissions	territoire Etude pour mise en œuvre de l'expérimentation d'ouverture de certaines
MIODIIILE		Nb de voies de voies réservées au covoiturage	voies bus aux co-voitureurs
	Automobile	Part des véhicules électriques ou hybrides en collectivité (CDA et VLR) Part des véhicules électriques ou hybrides dans	33% tous véhicules de transports publics affectés aux transports de personnes
		le parc privé	
		Nb de bornes de recharge électriques ouvertes au public	11 bornes de recharges ouvertes au public sur le territoire de l'agglo
		Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs (*voir détail)	13% de véhicules du parc de transports collectifs publics sont à faible émission
		Part du territoire couverte par une AOM	100% (agglo soit les 27 communes qui composent le territoire)
		Émissions totales de GES du territoire	1 900 000 tonnes.eq.CO2 (bilan GES Scope 3 - Année 2019)
		Émissions de GES par habitant	11,6 t.eq.CO2/hab.
Énergie		Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	3 630 GWh/an (Données 2020)
et climat		Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation) Consommation énergétique en	382 GWh/an (Données 2018)
		autoconsommation individuelle Consommation énergétique en autoconsommation collective	?



				Affiché le 03/02/2022	<i></i>
	Rénovation énergétiqu e	Nombre de passoires thermiques dans les logements privés Nombre de passoires thermiques dans le parc social Nombre de passoires thermiques dans les bâtiments publics Nombre de passoires thermiques dans les locaux d'entreprises Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées du RGE sur le territoire	des pass 5% des énergétic Donnée Donnée Pour le 1	JD: 017-241700434-202201 soires énergétiques HLM du 17 sont des pa ques pas encore disponible pas encore disponible 17: A: 3% / B: 5% / C : 21% / F: 10% / G: 39	ssoires
	État des systèmes de chauffage	Nombre estimé de chaudières à fioul Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles et chaudières à bois installés avant 2002) Existence de réseaux de chaleurs ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable) Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées), établissements de santé, bâtiments publics	environ 4		
Traitem ent des déchets / Écono mie circulai re		Tonnage de déchets produits par le territoire  État des équipements de tri au regard des normes  Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective et pour logements collectifs	le cadre Réseau une refo déchètei Modernis valorisat meilleure environn Modernis compost Tri à la s partieller 61 sites autonom pratique	tonnes collectés par la du SPPGD (données 2 de déchèteries vieillissante en cours du réseauries entre 2020 et 2025 sation en cours de l'Unition énergétique pour at es performances énergiementales sation à venir de l'Unité age de déchets verts ource des bio déchets ment mis en place sur le pratiquent le compostage en établissement et 8 en établissement et 6 en te compostage en pie ble (données 2019)	enté de teindre de étiques et de de territoire : ge 59 sites
Agricult ure et aliment ation locale		Existence d'un projet alimentaire territorial  Nombre d'exploitations agricoles  Nombre de producteurs vendant en circuits courts, de marchés de producteurs ou d'AMAP  Surface agricole utile du territoire Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans les démarches de labellisation environnementale  Nombre d'AMAP  Estimation du volume des produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	DRAAF l'Agglo e voir diag (193 ont 53 22300 ha 7,5% de ajouter le surfaces 10 Donnée en Nouv	émergence accompagr NA à l'échelle du SCoT st partie prenante nostic du PLUI : 212 ex leur siège sur l'Agglo) a la SAU en AB (mais il l' es surfaces en MAE, et HVE s'il y en a) non connue au niveau elle Aquitaine : 6 337 to ues en 2015	faudrait les
Actions en matière de		Surface des aires protégées (parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages) Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie 1 ou 2 au titre de la continuité écologique)	5330 ha	situé en limite est du ter ne de St Christophe), e	

Diagnostic territorial Contrat de relance et de transition écologique – Agglomération de La Rochelle

Affiché le 03/02/2022

-DE

biodive rsité	Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés  Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	19 points de conflits		
ĺ				
	Surfaces de haies Existence d'un atlas communal de la biodiversité	faire le calcul à partir des haies protégées dans le PLUI		
	et part du territoire classée en réservoir de biodiversité Label "Territoires engagés pour la nature" (oui/non/encours)	il en existe un à la rochelle / 14,2%		
	Label "terre saine" (oui/non)	oui, 22 communes engagées		
	État d'avancement du PLUI  Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	le PLUI est approuvé depuis le décembre 2019, il va faire l'objet d'une modification simplifiée le 4 mars 2021 ce calcul est impossible à réaliser, on pourrait considérer qu'ils sont poussés au max par les opérateurs considérant la pression foncière sur notre territoire très tendu, mais je ne peux le confirmer. Il n'existe pas d'analyse automatisée des		
Lutte contre l'artifici alisatio n des sols	Évolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	permis de construire (Voir diagnostic) Entre 2003 et 2021 l'enveloppe urbaine s'est étendue de 540 ha sur la zone ENAF. Entre 2010 et 2013 elle a gagné 160 ha, entre 2013 et 2014 agrandissement de 30 ha et de 120 ha entre 2014 et 2018 puis 18 ha entre 2018 et 2019. soit 340 ha en 10 ans.		
	Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)  Surfaces désartificialisées	5829 logements vacants, chiffres INSEE, 56000 unités foncières bâties peuvent être densifiées, 80 ha de dents creuses, 100 ha friches, 100 ha d'ensembles bâtis mutables ont été recensés en 2015, ces analyses vont être mises à jour en début d'année 2021. 4000 logements pourraient être produits dans ces espaces. ce calcul n'a jamais été réalisé, c'est un travail qui va être fait courant 2021 dans le cadre d'une convention de travail avec le CEREMA		
Eau et	Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (oui/non)	9 pôles épuratoires répondant aux normes		
assaini ssemen t	Taux de fuite des réseaux du territoire  Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions  Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration)	Rendement 90%  2 (Varaize à Périgny et Fraise à Vérines)		

# \* détail

Parc de véhicules affecté aux transports publics

Parc à fin 2020

Diagnostic territorial

23

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

						ID	ID: 017-241700434-20220127-CC270122_08-[		
	électrique	diesel	hybride	biogaz	Ethanol	somme	émission	/hybride	
RTCR	4	68	7	6		85	20%	13%	
Transdev	3	68	0	0	1	72	6%	4%	
Total	7	136	7	6	1	157	13%	9%	

	électrique	diesel	hybride	biogaz	Ethanol	somme	% faible émission	eléctrique /hybride
Société CITIZ	27		28			55	100%	100%
	27	0	28	0	0	55	100%	100%
Total	34	136	35	6	1	212	36%	33%

Source: CA de La Rochelle - Mobilité-Transports

# Les pôles d'échanges

Commune	Arrêt	N° Ligne
CHATELAILLON-PLAGE	Gare Sncf	19 - 20 - TAD Sud
DOMPIERRE-SUR-MER	Belle-Croix	14 - 17
DOMPIERRE-SUR-MER	Mairie	14 - 15
LA ROCHELLE	Bongraine	19 - 20
LA ROCHELLE	Dames Blanches	19
LA ROCHELLE	Gare Sncf	17 - 18 - 20
LA ROCHELLE	Lycée Léonce Vieljeux	10
LA ROCHELLE	Place de Verdun	14 - 15
PUILBOREAU	Beaulieu	TAD Est

# CRTE – Agglomération de La Rochelle Analyse AFOM

Envoyé en préfecture le 08/02/2022 Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

	Atouts	Faiblesses	
	Construction dynamique pour répondre à la problématique de l'accès au logement y compris le logement social	Une forte pression sur le logement, avec un nombre important de demandes de logement social et la problématique du logement étudiant qui s'amplifie, un nombre de logements vacants élevé dans l'hyper-centre de La Rochelle	
		Des disparités territoriales notamment dans les 3 QPV qui concentrent davantage de précarité	
Territoire	Opportunités	Menaces	
remioire	Attractivité du territoire confirmée, notamment pour les étudiants et les retraités, avec un solde migratoire et un niveau de vie élevé	Vieillissement fort de la population et diminution de la taille des ménages Une pression foncière très importante qui impacte le marché immobilier, les espaces naturels et agricoles et a des répercussions sur la capacité d'accueil du territoire au regard des coûts et de la raréfaction du foncier et une valeur "verte" des biens immobiliers est quasiment inexistante	

	Atouts	Faiblesses	
Économie et emploi	Un bassin d'emploi dynamique, surtout au niveau des fonctions métropolitaines, avec une baisse continue du chômage et un taux élevé de création d'établissement  Des secteurs porteurs de développement : tourisme et culture	Taux d'emploi et d'activité relativement faible du fait de la présence importante d'étudiants et de retraités et un chômage élevé touchant plus les femmes Diversification des secteurs économiques limitée	
	Opportunités	Menaces	
		Les impacts du Covid pas encore bien mesurés dans les secteurs clés : vitalité des établissements et sur les effectifs salariés	

	Atouts	Faiblesses
Mobilité	Un Schéma directeur Mobilité engagé depuis 2017 portant sur le verdissement des transports publics, le renforcement de l'intermodalité et le déploiement des aménagements cyclables Des initiatives menées vers plus de mobilité durable : optimisation du stationnement, travaux sur la mise en œuvre de Zones à Faibles	Une politique mobilité qui connaît des
	Émission, expérimentations multiples portées par le territoire	Une capacité à mobiliser les gestionnaires de voiries qui se heurte aux compétences des collectivités
	Opportunités	Menaces

	Atouts	Faiblesses
Déchets	Une gestion de déchets qui se modernise : unités de valorisation et compostage des déchets verts, réseau des déchetteries modifié	
	Opportunités	Menaces

			Reçu en prefecture le 08/02/2022
	Atouts	Faiblesses	Affiché le 03/02/2022
	Agriculture locale et sûre qui se met en place, à travers le label terre sain, le PAT en émergence à l'échelle du SCOT + ile de Ré		ID: 017-241700434-20220127-CC270122_08-
	Opportunités	Menaces	
Agriculture	Ecosystème très actif sur l'alimentation et l'agriculture locale, avec une augmentation de la part des surfaces agricoles bio	les grandes cul· l'évolution des	e peu diversifiée et tournée vers tures d'exportation, peu ouverte pratiques et l'arrivée de urs, limitant la capacité de carbone

	Atouts	Faiblesses
Patrimoine naturel	Prise en compte des ressources naturelles, des enjeux autour de la limitation de l'artificialisation des sols et de la protection du patrimoine dans le PLUi-D très intégrateur, innovant et prenant en compte les enjeux de réduction de consommation d'espace et d'artificialisation des sols et une veille foncière mise en place Inventaire des espaces et ressources naturels réalisés : trame verte et bleue, zones humides, amélioration des connaissances sur la faune et	Difficultés à établir les réserves foncières ad hoc Suivi de l'artificialisation en temps réel difficile et dépendante de moyens Des connaissances sur les ressources naturelles assez limitées : pas d'observatoire de la biodiversité général, connaissance de la nature en zone urbaine limitée, pas de données sur la trame noire Compatibilité fragile entre développement du territoire et protection de notre patrimoine naturel, notamment sur les milieux aquatiques
	la flore, diagnostic des milieux aquatiques	et les enjeux littoraux
	Opportunités	Menaces
	Un territoire riche en espaces et ressources naturels propices à un verdissement des politiques : gisements solaire et éolien importants, biodiversité riche avec des espaces naturels protégés, potentiel recyclage foncier important, des pistes importantes de stockage du carbone "bleu"	

Énergie	Atouts	Faiblesses
	Des objectifs pour le territoire très ambitieux (neutralité carbone 2040) et qui bénéficient d'un portage politique fort Nombreuses actions engagées fédératrices auprès de l'ensemble des acteurs du territoire: TEPCV, CITERGIE, TEPOS, LRTZC et un écosystème développé sur l'innovation: autoconso, h2, plateforme de la Réno pour faciliter le parcours des usagers et les inciter à rénover + et mieux	Territoire peu enclin aux changements dans des secteurs à enjeux, sur la rénovation énergétique et le développement des ENR  Des ambitions en matière de transition énergétique et environnementale qui se heurtent à de fortes pressions sur le foncier et l'immobilier qui n'incitent pas les vendeurs à améliorer la qualité énergétique de leurs biens, des conflits ou problèmes dans le développement des ENR  Du retard à rattraper en matière de rénovation énergétique de l'habitat par rapport à d'autres territoires qui ont commencé ce type de démarche il y a 5/6 ans (Poitiers, Niort, Oléron, Saintes,)
	Opportunités	Menaces
	Un potentiel pour la mise en œuvre de politique énergétique ambitieuse : des moyens disponibles pour envisager une rénovation du	Un territoire "riche" qui n'est pas contraint d'engager sa transition énergétique pour survivre malgré de fortes vulnérabilités au

parc des logements privés, la structuration d'un réseau de la rénovation s'appuyant sur l'agglomération

changement cli en eau...)

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID : 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

#### **Enjeux:**

- maintenir l'attractivité pour favoriser une diversité des profils dans la population et permettre l'accès au logement pour tous notamment pour les familles et les plus modestes
- mettre en place un écosystème favorable à la création d'établissements et d'emplois ainsi qu'à leur maintien
- S'appuyer sur les secteurs moteurs de l'économie locale mais attirer d'autres secteurs pour plus de diversité, dont les secteurs innovants pour une compétitivité renforcée
- Favoriser l'essor des mobilités actives et des transports publics par la recherche d'un nouvelle équilibre des modes de transports et le développement des infrastructures de mobilité durable
- Renforcer les objectifs de réduction de la consommation foncière par la mobilisation des friches dans le développement urbain pour le logement et les activités, et l'amélioration des connaissances sur le gisement du foncier densifiable
- Faire de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité un enjeu primordial avec lequel la planification et l'aménagement du territoire seront compatibles
- Développer la gestion d'une agriculture compatible avec la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité en s'appuyant sur des circuits alimentaires locaux en produits sains et durables et en favorisant l'installation en agriculture de proximité
- Inscrire le territoire dans une dynamique de décarbonation effective en matière de rénovation énergétique et des énergies renouvelables, du transport, de limitation de l'artificialisation des sols
- Anticiper les effets du changement climatique pour mieux y faire face en construisant une culture de territoire en associant l'ensemble des acteurs locaux et en s'appuyant sur les territoires voisins sur la base d'objectifs partagés, en matière de protection des ressources, de rénovation énergétique

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022



Annexe 2 - Plan d'actions

# ORIENTATION 1 : S'APPUYER SUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR Y FAVORISER LA COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

#### 1.1 Placer le numérique au service de de l'innovation et de la cohésion sociale

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
> Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Sainte-Soulle (2021-2022)	
> Conseillers numériques	<ul> <li>Nombre de classes équipées</li> </ul>
<ul> <li>Équipements numériques des écoles – Saint-Médard d'Aunis (2021)</li> </ul>	□ Taux d'équipement numérique
> La Rochelle Territoire Zéro Carbone : Pour un numérique durables – Communauté	□ Nombre de conseillers
d'agglomération (2021-2023)	<ul> <li>Mise en œuvre et gouvernance</li> </ul>
<ul> <li>Plateforme territoriale de la donnée – Communauté d'agglomération (2022-2026)</li> </ul>	□ Bilan carbone
> Renouvellement du parc informatique de l'école élémentaire Yvan Pommaux – Socle numérique	□ Nombre d'utilisateurs / jeux de
Plan de relance – Saint-Xandre (2021-2022)	données / cas d'usages
> Équipements et culture du numérique (2021-2026)	

#### Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Nombre de communes soutenues au titre de la relance numérique	Communes
Nombre de services numériques créés	Communes – Communauté d'agglomération

#### 1.2 Adapter l'accueil des services publics aux besoins de la population et des acteurs du territoire

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Création d'un marché couvert sur la place centrale – Châtelaillon-Plage (2026-2027)</li> <li>Création d'un pôle commercial – Saint-Médard d'Aunis (2021-2022)</li> <li>Réhabilitation de l'ancienne COOP pour créer deux logements et des locaux commerciaux – Thairé (2022-2023)</li> <li>Rénovation de centre-bourg et réhabilitation de l'ancienne menuiserie – Esnandes (2022-2023)</li> <li>Rénovation de la halle à marée et de la criée du Port de pêche – Syndicat Mixte Port de Pêche</li> <li>Requalification de centre-bourg et aménagement de locaux d'activités (2023-2026)</li> </ul>	<ul> <li>Nombre de commerces / halles de marchés créés</li> <li>Nombre de locaux d'activités aménagés</li> <li>Surface de bâtiment rénovée pour l'accueil d'activités</li> <li>Surface d'espace requalifiée pour l'accueil d'activité</li> <li>Coût d'investissement</li> </ul>

#### Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Nombre de création d'entreprises	INSEE, SIRENE REE
Taux de chômage	INSEE
Nombre de salariés du privé	ACOSS-URSSAF
Répartition des emplois par secteur	INSEE
Nombre de commerces de proximités créés ou rénovés	Communes
Surface totale d'espaces réhabilités pour l'accueil de commerces	Communes – Communauté d'agglomération

#### 1.3 Soutenir l'aménagement économique des bourgs et des villes dans une approche d'activités de proximité

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Agrandissement de la mairie sous le label Maison France Services – La Jarrie (2023)</li> <li>Création d'une Maison France Services et tiers-lieu avec un espace coworking – Sainte-Soulle (2022)</li> <li>Dématérialisation des procédures via les services à l'usager – Esnandes (2022-2023)</li> <li>Extension de la mairie – Saint-Médard d'Aunis</li> <li>Réhabilitation d'un ensemble bâti dans le Parc Jean Macé pour l'accueil de services publics – Aytré (2021-2022)</li> <li>Opération d'aménagements pour l'accueil ou le maintien de services publics (2022-2026)</li> </ul>	<ul> <li>Nombre de services publics créés ou maintenus</li> <li>Nombre d'équipements labellisés Maison France Services</li> <li>Capacité d'accueil des tiers-lieux</li> </ul>

#### Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Population bénéficiant de services améliorés	Communes – Communauté d'agglomération
Nombre total de services créés ou maintenus	Communes – Communauté d'agglomération

# 1.4 Valoriser les composantes touristiques et architecturales comme facteurs d'attractivité et d'identité du territoire

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Étude mise en tourisme zones conchylicoles – Communauté d'agglomération (2022)</li> </ul>	□ Nombre d'établissements concernés
➤ Réfection de la toiture de l'église Notre-Dame de l'Assomption – Vérines (2022)	par l'étude

Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources	
Nombre total d'équipements/bâtiments restaurés ou rénovés	Communes – Communauté d'agglomération	
Surface des sites touristiques aménagés	Communes – Communauté d'agglomération	
Nombre de nuitées touristiques	INSEE	

# ORIENTATION 2 : DEVENIR LE PREMIER TERRITOIRE LITTORAL NEUTRE EN CARBONE EN RENFORÇANT UNE MOBILITÉ INTERMODALE PROPRE ET UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EXEMPLAIRE

#### 2.1 Densifier les liaisons douces intra et intercommunales pour renforcer le maillage territorial

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Création d'une piste cyclable Usseau-Le Raguenaud – Sainte-Soulle (2022-2023)</li> <li>Liaisons douces et pistes cyclables – Châtelaillon-Plage (2021-2023)</li> <li>Mobilité durable - Aménagement des boulevards centraux (2022-2023)</li> <li>Pistes cyclables - Avenue Denfert-Rochereau – La Rochelle (2021-2022)</li> <li>Piste cyclable du Pont de la Pierre – Angoulins-sur-mer (2022)</li> <li>Aménagements cyclables (2023-2025)</li> </ul>	<ul> <li>Linéaire d'aménagements cyclables</li> <li>Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés</li> <li>Coût d'investissement</li> </ul>

Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Linéaire total d'aménagements cyclables	Communauté d'agglomération / Communes
Part modale des modes actifs dans les déplacements	INSEE – Sigena

#### 2.2 Assurer la mise en œuvre efficace d'une offre de transport multimodal propre et inclusif

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Bornes pour véhicules électriques – Châtelaillon-Plage (2022-2023)</li> <li>Déploiement du conseil en mobilité pour les publics vulnérables Wimoov – Communauté d'agglomération (2021-2022)</li> <li>Enquête EMC2 (déplacement des ménages) – Communauté d'agglomération (2022)</li> </ul>	<ul> <li>Nombre de points noirs routiers impactant les transports en communs sur l'axe</li> <li>Nombre de services /équipements crées ou aménagés</li> <li>Nombre de bus renouvelés</li> <li>Nombre d'usagers</li> </ul>
<ul> <li>Modernisation de la flotte de bus – Communauté d'agglomération (2022-2026)</li> <li>Self data territorial / Coach CO2 – Communauté d'agglomération (2020-2022)</li> <li>Zone à faibles émissions – étude – Communauté d'agglomération (2022-2023)</li> <li>Multimodalité (2022-2026)</li> </ul>	<ul> <li>□ Nombre de livrables d'évaluation du projet</li> <li>□ Nombre de lignes de bus à haut niveau de service</li> <li>□ Nombre de places de parking relais</li> <li>□ Nombre de services de mobilité créés ou adaptés</li> </ul>

#### Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources	
Part des motorisations alternatives au tout essence ou gazole	DREAL – Sigena	
Nombre d'usagers des transports collectifs	Communauté d'agglomération + SNCF Opendata	
Nombre de lignes de bus à haut niveau de services	Communauté d'agglomération	
Nombre d'aires de covoiturage	DREAL – Sigena	
Nombre de places de parking relais	Communauté d'agglomération	
Nombre de vélos en location ou à disposition du public	Communauté d'agglomération	

#### 2.3 Engager l'agglomération dans une performance énergétique ambitieuse afin de contribuer à sa neutralité carbone

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Isolation phonique et thermique de l'école maternelle et du restaurant scolaire – Esnandes (2021-2022)</li> <li>Pilotage du chauffage des bâtiments publics – Marsilly (2022)</li> <li>Plateforme de rénovation énergétique – Communauté d'agglomération (2021-2023)</li> <li>Réhabilitation et rénovation thermique et énergétique du gymnase scolaire Henry Péricaud – La Jarrie (2022)</li> <li>Remplacement de la verrière du hall Bord à Quai de l'Espace Encan – Communauté d'agglomération (2021)</li> <li>Réhabilitation énergétique d'équipements publics – Saint-Vivien (2021-2022)</li> <li>Rénovation énergétique du groupe scolaire Lavoisier – La Rochelle (2021-2023)</li> <li>Rénovation énergétique de la mairie – Yves (2022)</li> </ul>	<ul> <li>Consommation         énergétique annuelle</li> <li>Surface d'équipement         concernée par la         rénovation énergétique</li> <li>Nombre d'usagers de         l'équipement</li> </ul>

#### CRTE Agglomération de La Rochelle

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022



ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE concerné

- > Rénovation énergétique de la salle polyvalente Saint-Médard d'Aunis (2023)
- > Rénovation thermique de l'école de Rompsay Périgny (2022)
- > Rénovation énergétique et réhabilitation de l'école maternelle Saint-Xandre (2022)
- > Travaux d'amélioration des matériels et consommations en éclairage public Châtelaillon-Plage (2022-2024)
- > Travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics et des écoles Sainte-Soulle (2022)
- > Travaux d'isolation thermique de l'école élémentaire Pierre Jonchery Châtelaillon-Plage (2021-2023)
- Efficacité énergétique des équipements publics (2022-2026)

#### Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources	
Émissions de gaz à effet de serre annuelles totales et par habitant	AREC 2017	
Consommation énergétique finale annuelle	Enedis OpenData	
Consommation moyenne d'électricité et de gaz dans le résidentiel	SDES-Sigena / AREC Nouvelle-Aquitaine	
Part des logements énergivores	ADEME / Sigena	
Surface totale concernée par la rénovation énergétique	Communes – Communauté d'agglomération	
Nombre de bâtiments concernés par la rénovation énergétique	Communes – Communauté d'agglomération	

#### 2.4 Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Étude de faisabilité d'un réseau de chaleur – Périgny (2022-2025)</li> <li>Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes – Vérines (2022)</li> <li>Déploiement des énergies renouvelables (2022-2026)</li> </ul>	<ul> <li>Puissance installée en kw</li> <li>Surface installée</li> <li>Consommation annuelle en Kwh</li> <li>Évaluation des GES t/an</li> </ul>

#### Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Puissance totale installée en kw	Opendata – réseau énergie
Part de la puissance produite par EPCI sur la production ENR départementale	Opendata – réseau énergie

#### ORIENTATION 3 : RENFORCER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE PAR LA RÉGÉNÉRATION DE SA BIODIVERSITÉ SUR TERRE ET EN MER

### 3.1 Renforcer la trame verte et bleue de l'agglomération en menant une politique de renaturation tout en préservation les ressources et espaces naturels existants

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Parc littoral La Rochelle-Aytré-Angoulins (suite AMI CPER 2015-2020) –         Communauté d'agglomération (2021-2022)</li> <li>Requalification et végétalisation de centre-bourg – La Jarne (2021-2024)</li> <li>Végétalisation de la Place Michel Crépeau – Périgny (2022)</li> <li>Actions en faveur de la biodiversité (2022-2025)</li> </ul>	<ul> <li>Dépenses consacrées à la préservation et à la conservation du patrimoine et par habitant</li> <li>Surface urbaine aménagée consacrée à des espaces verts/naturels</li> <li>Nombre de végétaux plantés</li> </ul>

#### Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

, ,	
Indicateurs de suivi	Sources
Part des espaces NAF	FF – Sigena
Recensement des haies en ha	BDTOPO
Évolution des espaces artificialisés	OCS – Observatoire national de l'artificialisation des sols (fichiers fonciers)
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	Communauté d'agglomération
Dépenses totales consacrées à la préservation et la conservation du patrimoine et par habitant	Communes – Communauté d'agglomération
Surface urbaine totale aménagée consacrée à des espaces verts/naturels	Communes – Communauté d'agglomération
Part des cours d'eau en bon état écologique	Communauté d'agglomération
Potentiel de recyclage foncier dont les surfaces de friches à réhabiliter	Communauté d'agglomération

#### 3.2 Contribuer à la résilience sanitaire du territoire et faciliter son adaptation au changement climatique

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Contrat de territoire des marais et côtiers de l'agglomération rochelaise 2021-2023 – Communauté d'agglomération</li> <li>Contrat territorial Re-sources sur les captages de Varaize, Fraise Bois- Boulard et Anais 2021-2023 – Communauté d'agglomération</li> </ul>	<ul> <li>Nombre de compteurs installés</li> <li>Taux de réalisation des actions</li> <li>Taux des dépenses engagées / subventions perçues</li> <li>Linéaire de cours /voies d'eau restauré(e)s</li> <li>Pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique</li> </ul>

#### 

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

□ Surface / linéaire d'aménagements PAPI

Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	Communauté d'agglomération
Nombre de captages d'eau potable prioritaires Inventaire territorial d'émissions de polluants	DREAL NA
Inventaire territorial d'émissions de polluants	Communauté d'agglomération

# 3.3 Mettre en place une offre alimentaire de proximité via des circuits courts de qualité et un accès facilité à l'autoconsommation

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
	<ul> <li>Nombre de jardins familiaux créés</li> </ul>
> Création de jardins partagés sur le site de l'ancienne station d'épuration désaffectée	<ul> <li>Surface de jardins familiaux créés</li> </ul>
– Esnandes (2021-2022)	<ul> <li>Nombre de familles/usagers concernées</li> </ul>
<ul> <li>Projets alimentaires territoriaux – Communauté d'agglomération (2021-2024)</li> </ul>	<ul> <li>Nombre d'actions engagées annuellement</li> </ul>
> Alimentation de proximité (2022-2026)	<ul> <li>Montant des aides publiques investis dans le</li> </ul>
	programme d'actions

Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Ratio des exploitations engagées dans l'agriculture biologique	Agence Bio / Agreste-Sigena
Part de la commercialisation de produits alimentaires via des circuits courts	RGA2010 - Sigena
Nombre d'exploitations agricoles	MSA
Surface totale de jardins familiaux/ouvriers/partagés créés	Communes

#### 3.4 Renforcer la mise en œuvre de la politique de prévention, réduction et de gestion des déchets

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Modernisation de la plateforme Unité de compostage et biodéchets – Communauté d'agglomération (2021-2024)</li> </ul>	□ Odeurs
<ul> <li>Schéma directeur des déchetteries (Saint-Xandre, Saint-Vivien, Saint-Médard) – Communauté d'agglomération (2022-2026)</li> </ul>	<ul><li>Tonnages de déchets valorisés</li><li>Fréquentation des déchèteries</li></ul>
> Prévention et gestion des déchets (2022-2026)	

Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)	Communauté d'agglomération

# ORIENTATION 4 : FAIRE DE L'AGGLOMÉRATION UN ESPACE DE SOLIDARITÉ FAVORISANT LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

#### 4.1 Améliorer les conditions d'accueil des établissements pour mettre en œuvre une politique éducative inclusive et solidaire

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
> Construction d'une nouvelle école et restaurant scolaire – Bourgneuf (2023-2024)	□ Surface de bâtiment aménagée
<ul> <li>Mise en place d'un self à l'école de Rompsay – Périgny (2021)</li> </ul>	□ Nombre d'élèves
> Restructuration du groupe scolaire et du restaurant scolaire Lucile Desmoulins (dont	□ Nombre de classes / classes ouvertes
performance énergétique) – Vérines (2023-2024)	<ul> <li>Évolution annuelle du nombre d'élèves</li> </ul>
> Construction, restructuration, agrandissement des écoles (2022-2026)	☐ Nombre d'élèves inscrits au restaurant scolaire

Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Nombre total d'élèves / évolution	INSEE
Nombre total d'élèves sur nombre d'habitants	INSEE
Nombre total de classes	Communes

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

# 4.2 Adapter l'accès à l'offre sociale et médicale à l'évolution des besoins de la population dans un contexte de vieillissement démographique

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Construction d'un pôle École-Petite enfance-Enfance-Jeunesse – La Jarne (2021-2025)</li> <li>Extension du pôle santé et construction de modules santé – Saint-Médard d'Aunis (2023)</li> <li>Extension et réhabilitation de la Maison de l'Enfance – Saint-Xandre (2021-2024)</li> <li>Équipements médicaux et sociaux (2023-2026)</li> </ul>	<ul> <li>Surface aménagée ou construite</li> <li>Nombre de nouveaux praticiens installés</li> <li>Nombre d'équipements créés ou rénovés</li> <li>Capacité des équipements bénéficiant d'un soutien</li> </ul>

Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Surface totale aménagée	Opendata Éducation Nationale
Temps d'accès à un médecin généraliste	INSEE
Nombre total d'équipements créés ou rénovés	Communes – Communauté d'agglomération
Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté	INSEE Filosofi

# 4.3 Proposer une offre culturelle équilibrée en s'appuyant sur un maillage d'équipements communautaires et communaux

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Mise aux normes de la scène nationale de la Coursive – Communauté d'agglomération (2022)</li> <li>Réhabilitation de la médiathèque Michel Crépeau – Communauté d'agglomération (2021-2023)</li> <li>Rénovation et extension de la salle des Tilleuls – Saint-Médard d' Aunis (2021-2022)</li> <li>Équipements culturels (2022-2026)</li> </ul>	<ul> <li>Surface rénovée</li> <li>Dépenses d'investissement liées aux travaux</li> <li>Nombre d'usagers</li> <li>Surface construite</li> <li>Nombre de spectacles et activités</li> </ul>

Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Nombre d'équipements rénovés ou créés	Communes – Communauté d'agglomération
Dépenses totales consacrées au renforcement de la vie culturelle du territoire	Communes – Communauté d'agglomération

#### 4.4 Consolider une pratique sportive et de loisirs diversifiée autour d'activités de plein-air et d'intérieur

Actions répondant à l'enjeu	Exemples d'indicateurs
<ul> <li>Construction d'un centre nautique – Châtelaillon-Plage (2024-2025)</li> <li>Construction d'un complexe sportif et construction d'une salle polyvalente à énergie positive – Châtelaillon-Plage (2021-2023)</li> <li>Pôle de course au large – Communauté d'agglomération et Syndicat Mixte du Port de Pêche (2022-2023)</li> <li>Réhabilitation et extension du gymnase de la Pinelière – La Rochelle (2022-2023)</li> <li>Rénovation centre sportif nautique Minimes JO 2024 – La Rochelle (2021-2023)</li> <li>Sécurisation et modernisation des équipements de plein-air : espaces jeux, city-stade et parcours santé – Esnandes (2022)</li> <li>Équipements sportifs et de loisirs (2022-2026)</li> </ul>	<ul> <li>Surface rénovée</li> <li>Dépenses d'investissement liées aux travaux</li> <li>Nombre d'usagers</li> </ul>

#### Le suivi de cet enjeu pourra être évalué par :

Indicateurs de suivi	Sources
Nombre d'équipements rénovés ou créés	Communes – Communauté d'agglomération
Dépenses totales consacrées au renforcement de la vie culturelle du territoire	Communes –Communauté d'agglomération

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022



ID: 017-241700434-20220127-CC270122\_08-DE

# Annexe 4 - Montants financiers par opération

Enjeux	Fiche	Projets	Maître d'ouvrage	Période de réalisation	Coût prévisionnel HT
	1.1.1	Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	Sainte-Soulle	2021-2022	32 323 \$
	1.1.2	Conseillers numériques	Multi-acteurs	2021-2022	380 000 \$
	1.1.3	Équipement numérique des écoles	Saint-Médard d'Aunis	2021	33 540 4
	1.1.4	La Rochelle Territoire Zéro Carbone : Pour un numérique durable	CDA La Rochelle	2021-2023	728 000 ŧ
4484 1 / 1	1.1.5	Plateforme territoriale de la donnée	CDA La Rochelle	2022-2026	3 878 604 ŧ
1.1 Placer le numérique au	1.1.6	Renouvellement du parc informatique de l'école élémentaire Yvan Pommaux - Socle numérique	Saint-Xandre	2021-2022	43 244 1
service de de l'innovation et de la cohésion sociale		Aménagement d'un point d'accès numérique pour accueillir un conseiller numérique itinérant	Saint-Christophe	2022-2023	N
et de la conesion sociale		Équipement numérique de 3 classes de l'école élémentaire	Marsilly	2023	16 000 \$
	Équipements et	Installation de 2 tableaux blancs interactifs dans l'école	Saint-Christophe	2021-2022	10 000 \$
	culture du	Réhabilitation d'un local pour l'accueil de cours d'initiation à l'informatique	Marsilly	2024	30 000 \$
	numérique	Remise à niveau des connexions internet des 3 écoles et achat de tableaux blancs interactifs	Nieul-sur-mer	2022-2023	l No
		Socle numérique : matériel informatique et ressources numériques	Salles-sur-mer	2021	29 000 \$
	1.2.1	Création d'un marché couvert sur la place centrale	Châtelaillon-Plage	2026-27	3 450 000 \$
1.2 Soutenir	1.2.2	Création d'un pôle commercial	Saint-Médard d'Aunis	2021-2022	270 000 \$
	1.2.3	Réhabilitation de l'ancienne COOP pour créer des logements et accueillir des commerces	Thairé	2021-2023	914 750 \$
	1.2.4	Rénovation de centre-bourg et réhabilitation de l'ancienne menuiserie	Esnandes	2021-2023	770 620 4
	1.2.5	Rénovation de la halle à marée et de la criée du port de pêche	SM du Port de Pêche	2021-2026	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	1.2.3	Rénovation du pôle nautique des Minimes - Pôle Innovation Tribord 2.0	CDA La Rochelle	2022	N
l'aménagement		Aménagement de centre-bourg et création de commerce	Yves	2023-2024	NO.
économique des bourgs et		Construction d'une place de village avec aménagement de commerces et d'une salle associative	Lagord	2023-2024	NO NO
des villes dans une		Construction halle de marché couverte	Aytré	2022-2026	NO NO
approche d'activités de	Requalification de	Création de cellules commerciales et d'une halle du marché	Sainte-Soulle	2023	1 500 000 4
proximité	centre-bourg et	Extension du pôle commercial existant avec construction d'un nouveau bâtiment	Saint-Christophe	2023-2025	NO NO
	aménagement de	Halles ouvertes pour le marché municipal	Saint-Xandre	2025-2026	200 000 4
	locaux d'activités	Réhabilitation de l'ancienne station-service	Thairé	2022-2024	NO.
		Requalification de centre-bourg - Aménagement de commerces, mobilité douce et parc	Angoulins-sur-mer	2022-2026	NO NO
		Revitalisation du centre-bourg - Équipements et services à la population	Saint-Rogatien	2022-2024	500 000 \$
		Transformation du local de stockage en local commercial à louer	Thairé	2023-2026	N(
	1.3.1	Agrandissement de la mairie sous le label Maison France Services	La Jarrie	2021-2023	NO
	1.3.2	Création d'une Maison France Services et tiers-lieu avec un espace coworking	Sainte-Soulle	2022	125 000 \$
	1.3.3	Dématérialisation des procédures via les services à l'usager	Esnandes	2022-2023	41 552 \$
	1.3.4	Extension de la mairie	Saint-Médard d'Aunis	2021-2023	N(
	1.3.5	Réhabilitation d'un ensemble bâti dans le Parc Jean Macé pour accueil de services public	Aytré	2021-2023	573 600 \$
1.3 Adapter l'accueil des		Aménagement de l'annexe de la mairie - accueil transitoire de la Police municipale	Lagord	2021-2022	50 000 \$
services publics aux besoins		Encan Sud - Aménagement pour regroupement d'équipements	La Rochelle	2022	2 100 000 4
de la population et des		Mise en œuvre du schéma communautaire des tiers lieux	CDA La Rochelle	2023	2 100 000 A
acteurs du territoire	Accueil ou maintien	Réaménagement de centre-bourg avec liaisons douces, équipements et commerces	Aytré	2022-2026	NO.
	des services publics	Réhabilitation d'un logement communal pour créer des logements locatifs	Croix-Chapeau	2022-2020	NO
	aco ser vices publics	Réhabilitation et réorganisation de l'hôtel de ville	Aytré	2022-2023	900 000 4
	I	The habilitation of reorganisation de l'hotel de vine	ראַנוכ	1 2022 2024	300 000 1

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

		Rénovation de l'ancien commerce Vival	Salles-sur-mer	2022-2024	NC
	1.4.1	Étude mise en tourisme zones conchylicoles	CDA La Rochelle	ID : 017-241700434-2022 2022	20127-CC270122_08-D 40 000 €
	1.4.2	Réfection de la toiture de l'église Notre-Dame de l'Assomption	Vérines	2022	40 000 €
	1.4.3	Réfection de l'église (baptistère et toiture)	Saint-Médard d'Aunis	2021	12 061 €
	1.4.4	Requalification du marché central	La Rochelle	2021-2023	3 758 400 €
	1.4.5	Restauration du clocher, des cloches et du beffroi de l'église Saint-Sauveur	La Rochelle	2021-2023	1 966 332 €
	1.4.6	Travaux de rénovation de l'église Saint-Laurent	Sainte-Soulle	2022	221 931 €
es	Valorisation et préservation du patrimoine bâti	Maison du littoral de la Pointe du Chay	Angoulins-sur-mer	2022-2023	NC
touristiques		Réhabilitation des allées su cimetière en accès PMR	Salles-sur-mer	2022	NC
ales comme		Remplacement de la toiture de la chapelle de Lauzières	Nieul-sur-mer	2022-2023	90 000 €
ractivité et		Rénovation de l'église	Montroy	2023	NC
territoire		Rénovation de l'église et des vitraux	Salles-sur-mer	2022-2026	400 000 €
		Rénovation du Musée des Beaux-Arts - Tranche 1 : clos et couvert	La Rochelle	2021-2022	3 300 000 €
		Réserves muséales (extension archives mutualisées)	La Rochelle	2022-2026	NC
		Restauration intérieure de la Maison des écritures	La Rochelle	2021-2026	82 409 €
		Restauration partielle de l'église Saint-Pierre	Marsilly	2022-2023	NC
		Restauration partielle du château du Passage et de ses douves	Yves	2026	NC
		Travaux de construction du Parc du Château des Aigles	Châtelaillon-Plage	2024-2025	1 705 000 €
		Travaux de réhabilitation et sécurisation du clocher de l'église Saint-Etienne	Aytré	2022	200 000 €

# Orientation 2 - Devenir le premier territoire littoral neutre en carbone en renforçant une mobilité intermodale décarbonée et une performance énergétique exemplaire

Enjeux	Fiche	Projets	Maître d'ouvrage	Période de	Coût prévisionnel
Liljeux	Tiche	Flojets	ivialtie u ouviage	réalisation	HT
	2.1.1	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle Usseau-Le Raguenaud	Sainte-Soulle	2022-2023	597 977 €
	2.1.2	Liaisons douces et pistes cyclables	Châtelaillon-Plage	2021-2023	430 000 €
	2.1.3	Mobilité durable - Aménagement des boulevards centraux	Châtelaillon-Plage	2022-2023	2 100 000 €
	2.1.4	Piste cyclable - Avenue Denfert-Rochereau	La Rochelle	2021-2022	750 000 €
	2.1.5	Piste cyclable du Pont de la Pierre	Angoulins-sur-mer	2022	210 308 €
		Conception et mise en œuvre d'un plan de circulation intégrant les cheminements doux	Aytré	2022-2026	NC
2.1 Densifier les liaisons		Création de la piste cyclable entre Nieul et le P+R et effacement des réseaux	Nieul-sur-mer	2022-2026	100 000 €
douces intra et		Création de liaison Croix-Chapeau-La Jarrie pour les piétons et les cyclistes	Croix-Chapeau	2022	NC
intercommunales pour	Aménagements cyclables	Création de liaisons douces	Thairé	2022-2024	400 000 €
renforcer le maillage		Création de piste cyclable Lagord-Nieul	Lagord	2022-2025	100 000 €
territorial		Création de pistes cyclables Bourgneuf-Dompierre	Bourgneuf	2022-2026	NC
		Création d'une liaison douce partagée et sécurisée	Puilboreau	2023-2024	200 000 €
		Liaison cyclable Bourg-La Sauzaie	Saint-Xandre	2024-2025	330 000 €
		Liaison cyclable L'Houmeau-Lagord	L'Houmeau-Lagord	2023-2024	650 000 €
		Mise en œuvre du Schéma directeur des aménagements cyclables	CDA La Rochelle	2021-2026	NC
		Piste cyclable entre Saint-Christophe et Aigrefeuille	Saint-Christophe	2023-2025	411 000 €
		Requalification et sécurisation des mobilités douces pour tous	La Jarne	2022-2026	NC
	2.2.1	Bornes pour véhicules électriques	Châtelaillon-Plage	2022-2023	150 000 €
	2.2.2	Déploiement du Conseil en mobilité pour les publics vulnérables Wimoov	CDA La Rochelle	2021-2022	195 074 €
	2.2.3	Enquête EMC2 (déplacement des ménages)	CDA La Rochelle	2022	NC
	2.2.4	Modernisation de la flotte de bus	CDA La Rochelle	2022-2026	37 500 000 €
	2.2.5	Self data territorial / Coach CO2	CDA La Rochelle	2021-2022	518 000 €

Reçu en préfecture le 08/02/2022

2.2.6		Zone à faibles émissions - étude	CDA La Rochelle	Affiché le 03/02/2022	43 000 €
		Aménagement des axes multimodaux Salengro-Lysiak-Normandin et Jean Moulin-Joffre	CDA La Rochelle	2021-2026	220127-CC270122 <u>-</u> 08-D <b>NC</b>
		Bornes infos voyageurs	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
		Construction et fonctionnement de la Maison du vélo	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
		Déploiement location vélos longue durée	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
		Développement services de covoiturage	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
Multimo	ا کیا امام	Étude sur les service de mobilité H2	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
Multimo	lodalite	Expérimentation BHNS boulevard Sautel et aménagement axe multimodal Sautel – Cordeliers	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
		P+R complémentaires et services associés	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
		Pôles d'échanges multimodaux - La Rochelle - Châtelaillon-Plage - La Jarrie	CDA La Rochelle	2021-2026	NC
		Restructuration de l'offre bus - études et services	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
		Services Yélo : nouvelle billettique et évolution de la tarification	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
		Structuration des données mobilité - MAAS	CDA La Rochelle	2022-2026	1 200 000 €
2.3.1		Isolation phonique et thermique de l'école maternelle et du restaurant scolaire	Esnandes	2021-2022	39 387 €
2.3.2		Pilotage du chauffage des bâtiments publics	Marsilly	2022	22 052 €
2.3.3		Plateforme de rénovation énergétique	CDA La Rochelle	2021-2022	830 000 €
2.3.4		Réhabilitation énergétique d'équipements publics	Saint-Vivien	2021-2022	497 500 €
2.3.5		Réhabilitation et rénovation thermique et énergétique du gymnase scolaire Henry Péricaud	La Jarrie	2022	878 157 €
2.3.6		Remplacement de la verrière du hall Bord à Quai de l'Espace Encan	CDA La Rochelle	2021	518 369 €
2.3.7		Rénovation énergétique de la mairie	Yves	2022	37 168 €
2.3.8		Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Saint-Médard d'Aunis	2022-2023	NC
2.3.9		Rénovation énergétique du groupe scolaire Lavoisier	La Rochelle	2021-2023	10 849 362 €
2.3.10		Rénovation énergétique et réhabilitation de l'école maternelle	Saint-Xandre	2022	220 000 €
2.3.11		Rénovation thermique de l'école de Rompsay	Périgny	2022	447 285 €
2.3.12		Travaux d'amélioration des matériels et consommations en éclairage public	Châtelaillon-Plage	2022-2024	2 000 000 €
2.3.13		Travaux de rénovation énergétique des bâtiments	Sainte-Soulle	2022	60 000 €
2.3.14		Travaux de rénovation énergétique des écoles	Sainte-Soulle	2022	49 009 €
2.3.15		Travaux d'isolation thermique de l'école élémentaire Pierre Jonchery	Châtelaillon-Plage	2021-2023	850 000 €
2.3.13		Efficacité énergétique du Muséum d'Histoire Naturelle	La Rochelle	2021-2023	93 256 €
		Enfouissement des réseaux et modernisation de l'éclairage public	La Jarne	2021-2026	93 230 C
		Isolation sous la toiture de la mairie	Marsilly	2023	NC
		Réfection de la salle polyvalente pour en améliorer la performance énergétique	Saint-Christophe	2024-2025	NC
		Réhabilitation de bâtiment pour installation du Conservatoire	CDA La Rochelle	2023-2026	NC
		Réhabilitation du foyer Ferdinand Rieux	Dompierre-sur-mer	2022-2026	700 000 €
Efficacit	té	Réhabilitation énergétique de bâtiments communaux et communautaires	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
_	tique des	Rénovation de l'éclairage public	Saint-Xandre	2021-2026	120 000 €
	ments publics	Rénovation énergétique de la médiathèque et de la salle polyvalente	Lagord	2022-2023	1 100 000 €
non sco	Jianies	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Angoulins-sur-mer	2022-2023	500 000 €
		Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Lagord	2024	800 000 €
		Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Puilboreau	2024	200 000 €
		Rénovation énergétique de la salle socio-culturelle	Croix-Chapeau	2025	NC
		Rénovation énergétique de l'Espace Encan - Tranche 2	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
		Rénovation énergétique des ateliers municipaux	Puilboreau	2022-2023	200 000 €

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

SLOW

		Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Saint-Xandre	Affiché le 03/02/2022 2024-2026	175 000 €
		Création de ventilations et désembouage des réseaux de chauffage - écoles Profit et Condorcet	La Rochelle	ID: 017-241700434-20220 2022-2023	204 913 €
		Efficacité énergétique des écoles	Nieul-sur-mer	2023-2025	850 000 €
	Efficacité énergétique des écoles	Efficacité énergétique écoles Profit, La Genette et Condorcet	La Rochelle	2021-2022	572 708 €
		Isolation sous la toiture de l'école élémentaire	Marsilly	2023	NC
		Rénovation école Paul Doumer	La Rochelle	2024	NC
		Réfection du groupe scolaire Louis Guillet et pose de panneaux photovoltaïques sur toiture	La Rochelle	2022	709 173 €
		Rénovation énergétique de 3 salles de classe et étude de remplacement de la chaudière	Croix-Chapeau	2022-2023	NC
		Rénovation énergétique de l'école élémentaire - bâtiment Aix	Puilboreau	2023	100 000 €
		Rénovation intégrale de l'école maternelle	Angoulins-sur-mer	2022-2025	NC
	2.4.1	Étude de faisabilité d'un réseau de chaleur	Périgny	2021-2025	1 454 000 €
	2.4.2	Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes	Vérines	2021-2022	93 000 €
		Création d'une chaufferie mutualisée pour le recours à une production de chaleur renouvelable	L'Houmeau	2022-2025	500 000 €
		Déploiement des énergies renouvelables	CDA La Rochelle	2022-2023	150 000 €
		Installation de panneaux photovoltaïques	Sainte-Soulle	2023-2024	250 000 €
2.4 Augmenter la part des		Installation de panneaux photovoltaïques - Rénovation de la toiture de l'église	Saint-Christophe	2022	95 634 €
énergies renouvelables	Dépleiement des	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle polyvalente	Saint-Christophe	2023-2025	NC
dans le mix energetique du	Déploiement des énergies	Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux	Vérines	2021-2023	133 600 €
territoire	renouvelables	Installation d'ombrières sur la place du marché en panneaux photovoltaïques	Marsilly	2026	NC
		Installation d'un parc de panneaux photovoltaïques	Bourgneuf	2022-2026	NC
		Mise en place de chaufferies aérothermiques sur 4 sites sportifs	La Rochelle	2021-2022	392 289 €
		Nouvelle chaufferie biomasse pour la salle Mélusine	La Jarne	2023-2024	NC
		Photovoltaïque	Aytré	2022	NC
		Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	La Jarne	2021-2022	NC

# Orientation 3 - Renforcer la résilience du territoire par la régénération de sa biodiversité sur terre et en mer

Enjour	Fiche	Projets	Maître d'ouvrage	Période de	Coût prévisionnel
Enjeux	Fiche	Projets	iviaitre d ouvrage	réalisation	HT
3.1 Renforcer la trame	3.1.1	Parc littoral La Rochelle-Aytré-Angoulins (suite AMI CPER 2015-2020)	CDA La Rochelle	2021-2022	NC
	3.1.2	Requalification et végétalisation de centre-bourg	La Jarne	2021-2024	842 272 €
l'agglomération en menant	3.1.3	Végétalisation de la Place Michel Crépeau	Périgny	2022	NC
une politique de		Aménagement d'espace vert public en centre-ville	Puilboreau	2022	100 000 €
renaturation tout en		Élaboration d'une charte paysagère et environnementale	Clavette	2022	300 000 €
préservation les ressources	Biodiversité	Plantation de haies et d'arbres	Nieul-sur-mer	2023	NC
et espaces naturels		Plantations d'arbres et de haies	Marsilly	2023-2026	10 000 €
existants		Renforcement de la biodiversité et amélioration du cheminement doux	Lagord	2022-2025	95 000 €
	3.2.1	Contrat de territoire des marais et côtiers de l'agglomération rochelaise 2021-2023	CDA La Rochelle	2021-2023	7 646 357 €
	3.2.2	Contrat territorial Re-sources sur les captages de Varaize, Fraise Bois-Boulard et Anais 2021-2023	CDA La Rochelle	2021-2023	1 183 700 €
3.2 Contribuer à la	3.2.3	Enfouissement des réseaux aériens - Chemin des Caillerottes	Vérines	2022	11 786 €
résilience sanitaire du		Enfouissement des réseaux aériens - Fontpatour et rue Villa Laurius	Vérines	2022-2025	130 000 €
territoire et faciliter son		Extension réseaux assainissement La Jarrie - Châtelaillon-Plage	CDA La Rochelle	2022-2024	NC
adaptation au changement	Résilience du	Modernisation usine Coulonge et création d'une réserve d'eau brute	CDA La Rochelle	2023-2026	18 500 000 €
climatique	territoire	Réutilisation des eaux traitées	CDA La Rochelle	2021-2026	19 200 000 €

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

		Santé environnementale	CDA La Rochelle	2022-2023 D: 017-241700434-2022	250 000 € 20127-CC270122 08-DE
		Système de surveillance et d'alerte des réseaux d'eau potable	Marsilly	2023	10 000 €
3.3 Mettre en place une offre alimentaire de	3.3.1	Création de jardins partagés sur le site de l'ancienne station d'épuration désaffectée	Esnandes	2021-2022	38 047 €
proximité via des circuits courts de qualité et un	3.2.2	Projets alimentaires territoriaux	CDA La Rochelle	2021-2024	NC
accès facilité à l'autoconsommation	Alimentation de proximité	Création de jardins familiaux	L'Houmeau	2022-2023	245 000 €
	3.4.1	Modernisation de la plateforme Unité de compostage et biodéchets	CDA La Rochelle	2021-2026	11 000 000 €
œuvre de la politique de prévention, réduction et de	3.4.2	Schéma directeur des déchetteries (Saint-Xandre, Saint-Vivien, Saint-Médard d'Aunis)	CDA La Rochelle	2022-2026	11 850 000 €
		Mise en œuvre d'un nouveau schéma de collecte	CDA La Rochelle	2022-2026	8 867 500 €
	Déchets	Modernisation et extension du centre de tri Altriane	CDA La Rochelle	2022-2026	30 000 000 €
geometric de de directo		Valorisation énergétique sur l'UVE - Sécurisation de débouchés	CDA La Rochelle	2022-2023	2 400 000 €

# Orientation 4 - Faire de l'agglomération un espace de solidarité favorisant la qualité du cadre de vie

Enjeux	Fiche	Projets	Maître d'ouvrage	Période de réalisation	Coût prévisionnel HT
4.1 Améliorer les conditions d'accueil des établissements pour mettre en œuvre une politique	4.1.1	Construction d'une nouvelle école et restaurant scolaire	Bourgneuf	2021-2024	4 118 230 €
	4.1.2	Mise en place d'un self à l'école de Rompsay	Périgny	2021	303 546 €
	4.1.3	Restructuration du groupe scolaire et du restaurant scolaire Lucile Desmoulins	Vérines	2021-2024	3 750 000 €
		Agrandissement de l'école et sécurisation de l'entrée	Clavette	2022-2025	
	Construction,	Agrandissement du groupe scolaire La Courbe	Aytré	2022-2023	2 541 600 €
	restructuration,	Déconstruction et reconstruction du groupe scolaire Petite Couture	Aytré	2026	NC
solidaire	agrandissement	Requalification des écoles et du centre de loisirs	L'Houmeau	2024-2026	5 600 000 €
	d'écoles	Restructuration et réaménagement des écoles	Lagord	2022-2025	5 000 000 €
		Restructuration/extension de l'école maternelle	Puilboreau	2024-2025	3 000 000 €
	4.2.1	Construction d'un pôle École-Petite enfance-Enfance-Jeunesse	La Jarne	2021-2025	6 950 786 €
	4.2.2	Extension du pôle santé - Construction de modules santé	Saint-Médard d'Aunis	2021-2023	NC
	4.2.3	Extension et réhabilitation de la Maison de l'enfance	Saint-Xandre	2021-2024	110 000 €
		Aménagement de locaux pour l'accueil de services à la personne	Saint-Christophe	2024-2025	NC
4.2 Adapter l'accès à l'offre sociale et médicale à	Équipements médicaux et sociaux	Centre social Villeneuve les Salines	La Rochelle	2022-2026	NC
l'évolution des besoins de		Création d'un îlot d'habitat dédié aux seniors et aux personnes en situation de handicap	Marsilly	2022-2026	NC
la population dans un		Création ou agrandissement de la crèche	Aytré	2022-2026	NC
contexte de vieillissement		Équipements PRU Villeneuve-les-Salines	La Rochelle	2023-2024	15 000 000 €
		Extension de la Maison du Puilborain	Puilboreau	2023	100 000 €
		Réhabilitation des ateliers communaux pour accueillir les associations et le centre de secours	Thairé	2023-2026	NC
		Réhabilitation d'un bâtiment en maison de santé pluridisciplinaire	Croix-Chapeau	2022-2025	NC
		Rénovation de l'ancien logement pour accueillir la maison associative	Salles-sur-mer	2021-2022	120 000 €
		Rénovation de l'ancienne agence postale pour accueillir la salle associative Le Relais	Salles-sur-mer	2021	20 200 €
4.5 i roposci une ome	4.3.1	Mise aux normes de la scène nationale de la Coursive	CDA La Rochelle	2022-2023	12 156 300 €
	4.3.2	Réhabilitation de la médiathèque Michel Crépeau	CDA La Rochelle	2021-2022	5 877 280 €
	4.3.3	Rénovation et extension de la salle des Tilleuls	Saint-Médard d'Aunis	2021-2022	NC
s'appuyant sur un maillage		Agrandissement de la bibliothèque	Salles-sur-mer	2022-2023	NC
d'équipements	Équinoments	Construction d'une salle multiculturelle/espace jeunesse	Puilboreau	2021-2023	NC

#### Contrat de Relance et de Transition Energétique - Agglomération de La Rochelle

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 03/02/2022

	4.4.4		CL AL LUIL BI	2024 2025	2.025.000.6
		Structuration d'un pôle culturel CNAREP	La Rochelle	2022-2026	NC
Communaux		Réaménagement de la bibliothèque municipale et création d'un local Archives	Thairé 🕒	2022-2024	NC
communaux	culturels			ID: 017-241700434-20	220127-CC270122_08-DE
communautaires e	et   ' '	Extension de la Sirène - Projet ENSO-Bois	CDA La Rochelle	2022-2023	NC_
1		T. Control of the Con		Affiché le 03/02/2022	510~

communautaires et	culturels	Extension de la Sirène - Projet ENSO-Bois	CDA La Rochelle	2022-2023 ID : 047 044 700404 000	NC NC
communaux	Cultureis	Réaménagement de la bibliothèque municipale et création d'un local Archives	Thairé	2022-2024	220127-CC270122_08-DE NC
		Structuration d'un pôle culturel CNAREP	La Rochelle	2022-2026	NC
	4.4.1	Construction d'un centre nautique	Châtelaillon-Plage	2024-2025	3 025 000 €
	4.4.2	Construction d'un complexe sportif et construction d'une salle polyvalente à énergie positive	Châtelaillon-Plage	2021-2023	8 010 000 €
	4.4.3	Pôle de course au large	CDA / SM Port de Pêche	2022-2023	NC
	4.4.4	Réhabilitation et extension du gymnase de la Pinelière	La Rochelle	2021-2023	1 875 000 €
	4.4.5	Rénovation centre sportif nautique Minimes JO 2024	La Rochelle	2021-2023	80 560 €
	4.4.6	Sécurisation et modernisation des équipements de plein-air	Esnandes	2022	47 819 €
		Aménagement d'une base nautique de loisirs au port de la Pelle	Marsilly	2023	40 000 €
		Aménagement d'une Plain de jeux et création d'un city stade	Thairé	2023-2024	120 000 €
		Aménagement d'une plaine des sports	La Jarrie	2022	3 000 000 €
		Aménagement d'une portion de sentier de balade	Saint-Christophe	2022	10 000 €
4 Consolider une pratique		Aménagement et rénovation d'aides de jeux - Atlantech et l'Ebaupin	Lagord	2022-2023	60 000 €
oortive et de loisirs versifiée autour		Base nautique de la Platère	Angoulins-sur-mer	2021-2024	1 200 000 €
activités de plein-air et		Construction de vestiaires pour le terrain de foot et rugby	Salles-sur-mer	2022	150 000 €
d'intérieur		Construction d'un DOJO	La Rochelle	2022-2026	NC
	Équipements sportifs	Construction d'une piscine communautaire	CDA La Rochelle	2022-2026	NC
	et de loisirs	Construction d'un gymnase	Sainte-Soulle	2023	1 600 000 €
		Construction et aménagement de vestiaires sportifs	Marsilly	2023	80 000 €
		Création d'un club house et mise en accessibilité	Nieul-sur-mer	2022	250 000 €
		Création d'un nouveau terrain de football	Angoulins-sur-mer	2025-2026	1 000 000 €
		Création d'une aire de jeux city-stade	Nieul-sur-mer	2022-2023	50 000 €
		Création d'une nouvelle salle multiactivité - Projet urbain Les Cinq Quartiers	Angoulins-sur-mer	2025	900 000 €
		Installation d'un city stade et d'un street work out	Montroy	2023	NC
		Rénovation des piscines communautaires	CDA La Rochelle	2022-2024	NC
		Terrain de foot synthétique à Villeneuve	La Rochelle	2022-2026	NC